



1867



1914



1948



**Elections
Ontario**

Rapport annuel 2012-2013



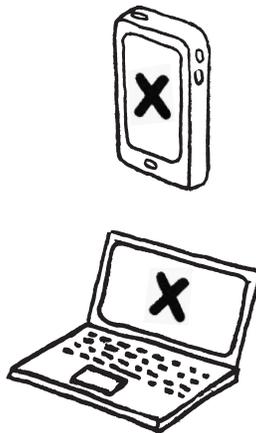
1971



1999



2011



20??



Bâtir notre capacité de modernisation

Intégrons le vote dans notre vie moderne.

Les Ontariens et les Ontariennes ont voté de la même façon pendant plus de un siècle, c'est-à-dire en insérant un bulletin de vote sur papier dans une urne le jour du scrutin. L'ancienne façon de procéder comporte ses avantages. Cependant, comme notre monde évolue, le processus électoral doit faire de même. En 2012-2013, Élections Ontario a lancé un processus de planification stratégique pour devenir plus efficace, contrôler les coûts et trouver de nouveaux modes de scrutin pour les Ontariens et les Ontariennes. Nous avons mis l'accent sur la **modernisation** tout au long de l'année dans le but ultime de placer l'électeur au premier plan.

Office of the
Chief Electoral Officer
of Ontario



Bureau du directeur
général des élections
de l'Ontario

L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative
Bureau 180, édifice de l'Assemblée législative, Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1A2

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le rapport annuel relatant les actions menées par mon bureau en application de la Loi électorale et de la Loi sur le financement des élections au cours de l'exercice 2012-2013.

Au cours de cette période, mon bureau s'est employé à améliorer notre capacité de modernisation du processus électoral tout en veillant à ce que nous soyons prêts à tenir à tout moment une élection partielle ou générale, dans un délai relativement court.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink that reads "Greg Essensa".

Greg Essensa
Directeur général des élections

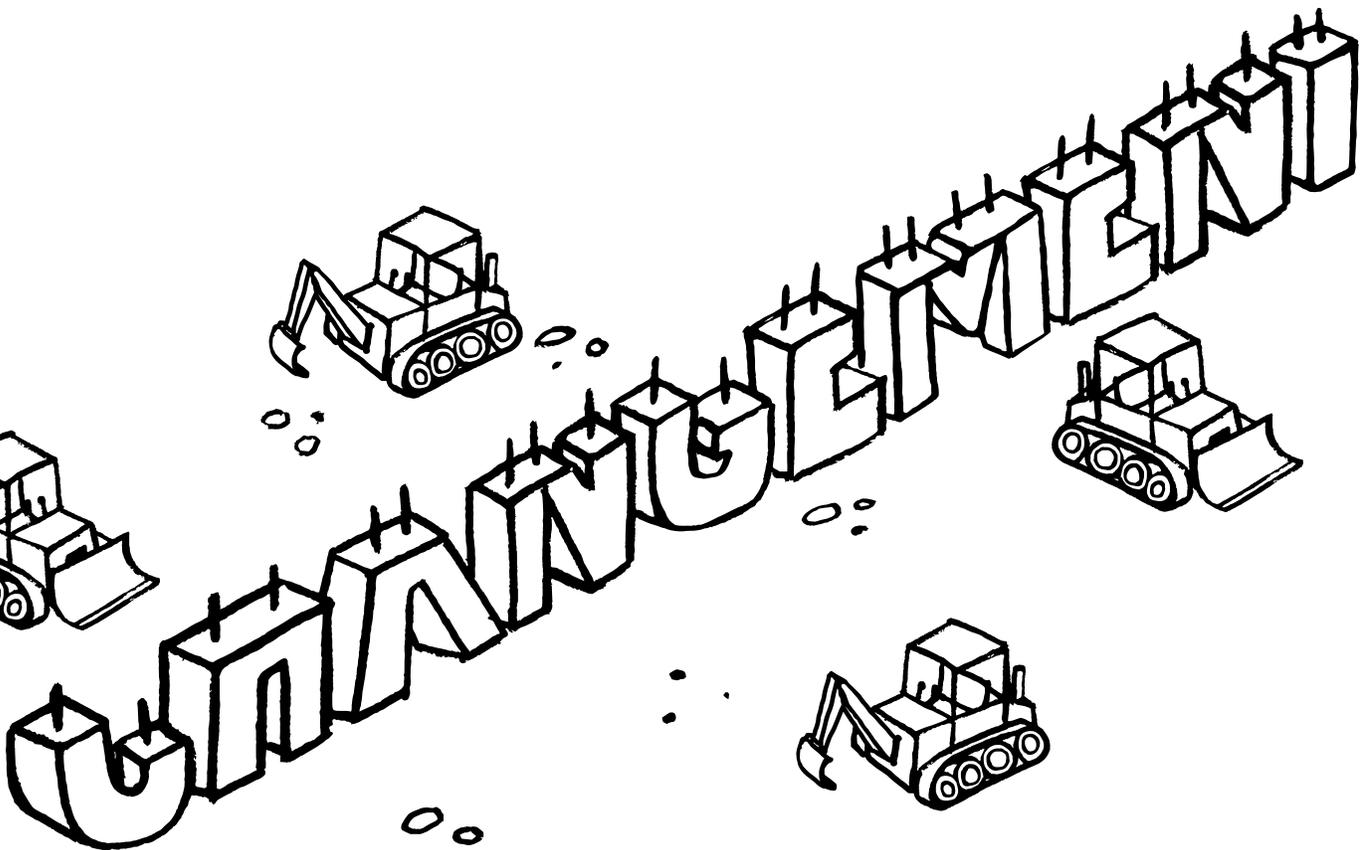
Table des matières

2	Jeter les base du changement —Message du directeur général des élections
4	Être prêt en vue d'une élection
6	Sécurité et intégrité
10	L'électeur d'abord
12	Une meilleure loi, un meilleur système
16	Activités de financement électoral
20	Bâtir pour l'avenir
22	États financiers et annexes





Jeter les bases du changement



Message du directeur général des élections

Le travail accompli en 2012-2013 par Élections Ontario lui a permis d'adopter une approche pondérée et fondée sur des principes nous permettant de faire entrer notre processus électoral dans l'ère moderne. Tout au long de l'année, qui a comporté deux élections partielles, nous avons poursuivi notre réflexion approfondie sur la façon de rendre notre processus plus accessible et d'offrir plus de choix aux Ontariens et aux Ontariennes qui désirent voter.

En misant sur nos rapports annuels précédents, nous continuons à formuler des recommandations de modification législative, dans le but de faire évoluer la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections de manière à faire passer en premier les besoins de l'électorat. Le présent rapport annuel renferme des recommandations à l'Assemblée législative qui vont de simplifier les lois parfois complexes et portant à confusion qui régissent les élections à s'assurer que les limites de nos circonscriptions électorales continuent de représenter fidèlement l'électorat de l'Ontario. Ultimement, les modifications législatives devraient permettre de supprimer les obstacles au vote.

Nous avons appris à la dure en 2012. Ainsi, nous comprenons davantage dans quelle mesure il est complexe de protéger la sécurité des renseignements privés qui entrent en jeu dans le processus électoral. À la suite d'une atteinte à la confidentialité de la vie privée, nous avons effectué une étude de nos pratiques de protection de la vie privée et avons adopté de nouvelles mesures importantes dans la foulée des recommandations de consultants experts. Lors de nos deux élections partielles, nous avons renforcé la sécurité et avons fait en sorte que les renseignements sur les votants ne puissent être mis en péril. Nous avons par ailleurs offert à notre personnel sur le terrain davantage de formation et de ressources pour assurer l'intégrité des formulaires que nous remplissons. Tout au long de cette démarche, nous avons poursuivi notre travail pour rendre les lieux de vote les plus accessibles à l'ensemble des électeurs et des électrices, en mettant particulièrement l'accent sur le service offert aux personnes handicapées.

En 2012-2013, nous avons continué à traiter la réalité logistique d'avoir à tenir une élection générale imprévue. Une élection peut être déclenchée en tout temps et le jour du scrutin, mon personnel gonfle de moins de 100 à plus de 70 000. On peut comprendre le travail et la formation nécessaires pour préparer une telle transformation. Le fait de fonctionner dans un tel environnement est porteur de défis et de possibilités. Il est coûteux de se tenir prêt à déclencher une élection dans un environnement d'élection à date non fixe; par ailleurs, la nécessité de demeurer prêt sans gaspiller nos ressources limitées a exigé que nous fassions preuve de créativité, et que nous apportions des modifications fondamentales à nos pratiques opérationnelles au cours du processus.

Dans ce contexte, et en misant sur les expériences précieuses que nous avons acquises depuis 2011, nous avons jeté les bases d'un nouveau plan stratégique d'élaboration d'un processus électoral répondant aux besoins des votants. Nous avons également effectué des recherches importantes sur les technologies permettant de voter d'autres façons afin de mieux comprendre les options, les avantages et les répercussions possibles de l'instauration de nouveaux processus et systèmes pour l'électorat de l'Ontario.

À ce jour, notre processus électoral est essentiellement ce qu'il était il y a des décennies. La plupart des votants se présentent à un endroit désigné le jour du scrutin, remplissent un bulletin de vote et le déposent dans une urne. C'est une méthode avec laquelle de nombreux Ontariens et Ontariennes sont à l'aise et j'appuie les personnes désireuses de continuer à voter de cette façon. Par ailleurs, il est de mon devoir d'offrir à l'électorat la gamme la plus large d'options de vote que nous pouvons raisonnablement offrir en toute sécurité. La voie menant à la modernisation s'éclaircit de plus en plus chaque jour. Toutefois, le défi d'élargir notre capacité demeure, afin que nous puissions offrir à la population ontarienne le processus électoral moderne qui répond à ses besoins et à ses attentes.



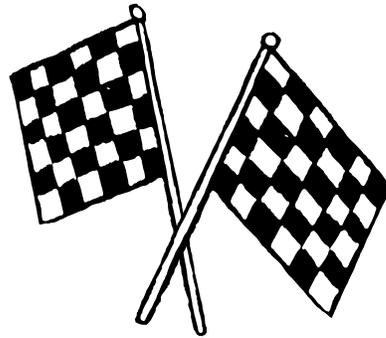
A handwritten signature in dark ink that reads "Greg Essensa". The signature is fluid and cursive.

Greg Essensa
Directeur général
des élections



Être prêt en vue d'une élection

Se tenir prêt en vue d'une élection représente un défi; il s'agit en outre d'une occasion en or d'améliorer nos opérations.





Comme la tenue d'une élection générale est possible avant celle qui est prévue le 1er octobre 2015, Élections Ontario doit être prêt en tout temps à la possibilité d'émission du décret de convocation des électeurs. À l'issue de l'élection générale de 2011, aucun parti ne détenait une majorité de sièges à l'Assemblée législative de l'Ontario, ce qui signifie que si le gouvernement perd un vote de censure, les électeurs et électrices pourraient être appelés aux urnes. Bien que le régime d'élection à date variable a présenté des difficultés considérables à Élections Ontario, il nous a également procuré l'occasion d'améliorer notre façon d'opérer.

Nous avons modifié notre façon d'opérer

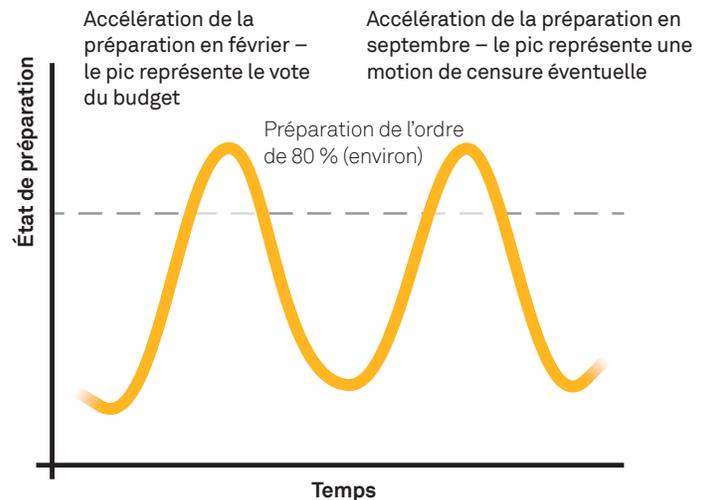
À la suite des résultats de l'élection générale de 2011 tenue en Ontario, nous avons consulté nos homologues d'Élections Canada et d'Élections Québec (également confrontés à des élections à date variable) pour savoir comment ils ont rétabli leurs opérations afin d'être constamment prêts pour la prochaine élection. Après avoir établi que nous utiliserions le cadre de notre élection générale de 2011, nous avons continué en 2012-2013 à améliorer nos opérations tout en demeurant constamment prêts au déclenchement d'une élection.

L'une de nos tâches principales consistait à demeurer en contact plus étroit avec nos équipes locales sur le terrain et nos directeurs de scrutin, afin de veiller à ce que tous les membres du personnel soient prêts à agir une fois l'élection déclenchée. À titre d'exemple, nous avons offert de la formation continue au personnel sur le terrain, car nous savions qu'il serait impossible de d'inscrire à l'horaire une formation massive en situation d'élection à date variable; nous avons envoyé d'avance le matériel dont les bureaux du directeur de scrutin auraient besoin au cours des premiers jours suivant le déclenchement d'une élection; et nous avons communiqué de façon continue avec les directeurs de scrutin plutôt que d'avoir recours à l'approche de communication plus limitée qui était plus utilisée par le passé. Au cours de cette période, nous avons comblé 34 postes de secrétaires du scrutin et 11 postes de directeurs de scrutin, après avoir longuement interviewé des candidats et candidates sur leur capacité de gérer une élection immédiatement.

Le coût de la préparation

Le maintien de l'état de préparation comporte des coûts, qui sont essentiellement liés à la dotation. Élections Ontario a besoin de plus de personnel sur les lieux de l'administration centrale pour gérer le flux de travail une fois que le gouvernement aura déclenché une élection. En 2012-2013, nous avons surveillé étroitement les coûts, avons réalisé des gains de productivité en matière de dotation quand nous le pouvions et avons offert une formation polyvalente aux membres de notre personnel lorsqu'il était possible de le faire pour diminuer les postes redondants.

Cycle annuel de préparation à une élection

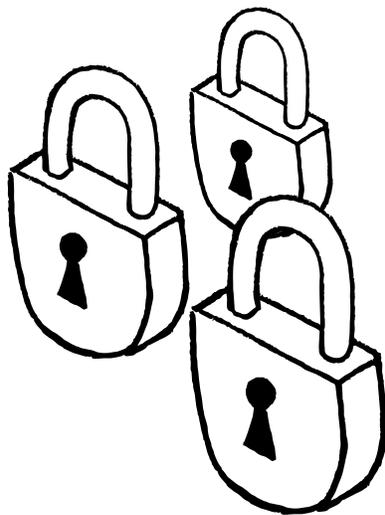


En 2012-2013, nous étions constamment en contact avec le personnel sur le terrain, procédions à l'examen continu de nos opérations, améliorions nos connaissances du domaine et recueillions des renseignements importants sur les circonscriptions électorales que nous servons. Les améliorations que nous avons apportées à chaque semaine et à chaque mois ont eu un effet positif sur le fonctionnement de l'organisation.



Sécurité et intégrité

Les élections partielles constituent des occasions de mettre à l'essai les améliorations à petite échelle. Nos expériences à Kitchener-Waterloo et Vaughan nous ont permis de renforcer l'intégrité et de resserrer la sécurité.



Deux élections partielles

Le 6 septembre 2012, deux élections partielles ont eu lieu en Ontario: une à Kitchener-Waterloo et une à Vaughan. Élections Ontario a fait de l'amélioration de l'accessibilité l'une de ses priorités. Dans le cadre des élections partielles, nous avons mis en application une nouvelle technologie de chiffrement pour les ordinateurs et avons rehaussé la sécurité de nos bureaux de directeur de scrutin.

Élections Ontario a inscrit 19 candidats et candidates et huit tiers partis. Nous avons revu les états financiers qu'ils ont déposés et ceux qui ont été déposés par les partis politiques et les associations de circonscription ayant été actifs dans ces campagnes électorales. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les états financiers couvrant la période de campagne électorale des candidats et des associations de circonscription, veuillez consulter l'annexe I. Dans le cas des états financiers couvrant la période de campagne électorale des partis politiques, veuillez consulter l'annexe H.

Pendant la période de campagne électorale, les publicitaires des huit tiers partis ont dépensé au total 1 660 545 \$ en publicité politique. Pour obtenir des renseignements financiers détaillés des tiers partis enregistrés aux élections partielles de 2012, veuillez consulter l'annexe J.

Résultats des élections partielles

Sommaire des suffrages valides exprimés pour chaque candidat et candidate

Élections partielles du 6 septembre 2012

Circonscription électorale	Nom des candidats et candidates	Affiliation à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
			Total	%
39 Kitchener-Waterloo	Catherine Fife	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	18 599	39,87 %
	Tracey Weiler	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	14 851	31,83 %
	Eric Davis	Parti libéral de l'Ontario	11 194	23,99 %
	Stacey Danckert	Parti vert de l'Ontario	1 525	3,27 %
	Allan Dettweiler	Parti libertarien de l'Ontario	156	0,33 %
	David Driver	Freedom Party of Ontario	95	0,20 %
	Elizabeth Rowley	Parti communiste du Canada (Ontario)	85	0,18 %
	Garnet Bruce	Indépendant	77	0,17 %
	Kevin Clarke	The Peoples Political Party	48	0,10 %
	John Turmel	Parti Pauvre de l'Ontario	23	0,05 %
		Total		46 653

Sommaire des suffrages valides exprimés pour chaque candidat et candidate

Élections partielles du 6 septembre 2012

Circonscription électorale	Nom des candidats et candidates	Affiliation à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
			Total	%
97 Vaughan	Steven Del Duca	Parti libéral de l'Ontario	16 469	51.37 %
	Tony Genco	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	10 674	33.29 %
	Paul Donofrio	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	3 647	11.38 %
	Paula Conning	Parti vert de l'Ontario	564	1.76 %
	Paolo Fabrizio	Parti libertarien de l'Ontario	300	0.94 %
	Bart Wysokinski	Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	144	0.45 %
	Stephen Tonner	Indépendant	118	0.37 %
	Erin Goodwin	Freedom Party of Ontario	90	0.28 %
	Phil Sarazen	The Peoples Political Party	54	0.17 %
	Total		32 060	100.00 %

Les retombées d'une atteinte à la confidentialité de la vie privée

Élections Ontario prend au sérieux la confidentialité de la vie privée des Ontariens et des Ontariennes. Nous reconnaissons qu'une atteinte à la confidentialité de la vie privée annoncée par le directeur général des élections en juillet 2012 préoccupe l'ensemble des Ontariens et des Ontariennes, notamment parce qu'elle touchait des données du Registre permanent des électeurs de l'Ontario.

Après la violation, Élections Ontario a tout de suite procédé à un examen exhaustif de l'ensemble des politiques, des processus, des procédures et des protocoles concernant la vie privée, la gestion, la protection et la garde des renseignements sur les votants. Nous avons également réalisé un examen exhaustif de notre cadre de technologie stratégique, de nos politiques sur l'infrastructure et la gestion et de la surveillance. Nous avons présenté un rapport détaillé à l'Assemblée législative qui comprenait les 34 mesures distinctes que nous avons prises pour consolider nos pratiques en matière de protection de la vie privée. Nous avons pris ces mesures en réaction aux recommandations des spécialistes de la protection de la vie privée.

Intégrité accrue

Dans toute élection, une certaine proportion d'électeurs demanderont d'être ajoutés à la liste des votants le jour du scrutin. Élections Ontario s'engage à offrir le meilleur processus possible pour permettre aux votants d'aller aux urnes d'une façon qui rend le vote accessible tout en protégeant l'intégrité du processus.

Nous avons appris de l'expérience de nos homologues fédéraux après que la Cour suprême du Canada a statué sur la question de savoir si des irrégularités administratives ont affecté l'issue de l'élection fédérale de 2011 dans la circonscription électorale d'Etobicoke Centre à Toronto. En gardant cette décision à l'esprit, Élections Ontario a décidé de doter les membres du personnel électoral de meilleurs moyens de permettre de remplir correctement les formulaires. Dans les élections partielles de Kitchener-Waterloo et de Vaughan, nous avons permis aux directeurs de scrutin de recruter d'autres chefs de secteur (des personnes qui se déplacent d'un lieu de vote à un autre pour appliquer la procédure appropriée) et d'avoir recours à davantage de personnes pour contribuer à la révision à chaque bureau de vote. Nous avons fait parvenir une lettre du directeur général des élections à tous les travailleurs au bureau de scrutin, directeurs de scrutin et autres membres du personnel sur le terrain pour souligner l'importance d'appliquer vigoureusement nos mesures d'intégrité et pour nous assurer de bien comprendre nos processus en vue de ces élections partielles.

Appel municipal à Sudbury

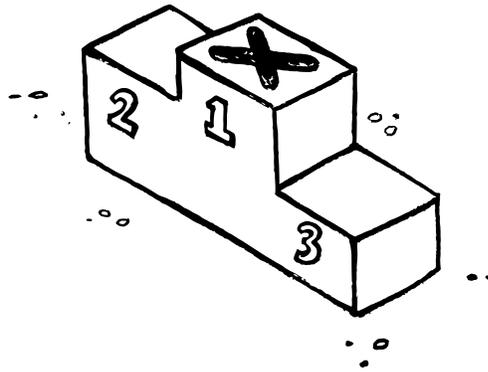
La *Loi de 1996 sur les élections municipales* prévoit qu'une personne peut interjeter appel du libellé d'une question d'un référendum municipal si la personne estime que la question ne respecte pas certains critères énoncés dans la Loi. Le directeur général des élections est chargé de tenir des audiences sur les appels des questions de référendum.

En 2012, Élections Ontario a été saisi de quatre appels distincts au sujet de la question d'un référendum devant être inscrite sur un bulletin de vote dans la Municipalité de la Ville du Grand Sudbury. La question avait trait aux heures pendant lesquelles les établissements de détail peuvent être ouverts au public. L'appel a été accueilli et il a été ordonné de réviser le libellé de la question.



L'électeur d'abord

Comme la technologie continue de transformer notre façon de vivre et de travailler, la société s'attend à ce qu'Élections Ontario ait recours à des innovations pour abaisser les coûts, augmenter les gains de productivité et, d'abord et avant tout, faciliter le vote.





Élections Ontario ne ménage aucun effort pour s'assurer que tous les électeurs puissent voter. Nous nous efforçons de manière dynamique de rendre nos services et nos lieux de vote accessibles à tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

Obligations rigoureuses d'accessibilité

Nos politiques sur l'accessibilité sur le terrain et au bureau central sont conçues pour satisfaire à nos obligations en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et des dispositions sur l'accessibilité de la *Loi électorale*. De plus, des modifications apportées récemment à la *Loi électorale* nous ont permis d'instaurer des services comme les visites à domicile, les visites à l'hôpital et la technologie d'aide au vote. Nos directeurs de scrutin, pour s'acquitter de nos obligations, prennent en compte un ensemble de normes sur l'accessibilité au site qui dressent la liste des critères permettant de s'assurer que les lieux de vote sont accessibles pour les personnes handicapées.

Rétroaction en 2012

L'amélioration de l'accessibilité constituait une priorité pour les élections partielles administrées par Élections Ontario dans Kitchener-Waterloo et Vaughan. Parmi les 202 votants qui ont formulé des commentaires après les élections partielles, 12 commentaires portaient sur des problèmes d'accessibilité. La plupart de ces observations avaient trait aux lieux de vote, notamment aux panneaux interdisant les chiens (ce qui pouvait empêcher les gens ayant des chiens d'assistance d'entrer dans un lieu de vote) et à la distance menant au lieu de vote en transports en commun. Élections Ontario accueille avec plaisir les commentaires. C'est la raison pour laquelle nous plaçons des formulaires et des boîtes de commentaires dans chaque lieu de vote. Pour lire notre rapport complet sur l'accessibilité relative aux élections partielles de 2012, veuillez consulter l'annexe M.

Technologies permettant de voter d'autres façons

L'Ontario souhaite de plus en plus pouvoir compter sur un processus électoral qui peut évoluer et se transformer en phase avec la société moderne. En 2012, Élections Ontario a effectué des recherches exhaustives et a consulté le public sur les technologies de vote possibles qui répondraient le mieux à leurs besoins actuels et futurs. Cette recherche a tenu lieu d'assises d'un rapport exhaustif à l'Assemblée législative sur les technologies permettant de voter d'autres façons; ce rapport devait paraître avant le 30 juin 2013.

Les technologies permettant de voter d'autres façons comprennent des options comme le vote par Internet et par téléphone—appelé collectivement « vote en réseau ». Le vote en réseau peut être instauré seulement si Élections Ontario peut assurer l'intégrité et la sécurité du processus. Nous continuons à étudier ce domaine d'innovation important et nous traitons de nos constatations de manière plus exhaustive dans d'autres rapports.

Les principes du service à la clientèle accessible sont intégrés dans nos programmes de formation pour membres du personnel électoral —ils comprennent des instructions détaillées qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées.



Une meilleure loi, un meilleur système

Chaque année, Élections Ontario formule des recommandations sur la façon dont les lois qui régissent notre travail devraient évoluer afin que nous puissions offrir un processus électoral plus moderne, accessible et adapté, qui répond aux besoins uniques de l'électorat des communautés locales.





Élections Ontario conçoit toutes ses recommandations législatives expressément dans le but de placer les besoins des électeurs et des électrices au cœur du processus. En 2012-2013, nous avons continué à recommander sept modifications législatives.

Redécoupage des circonscriptions électorales

Le directeur général des élections recommande que la **Loi de 2005 sur la représentation électorale** soit modifiée pour offrir un processus régulier de révision des limites des circonscriptions électorales.

L'Ontario est la seule province canadienne dont la loi qui prévoit l'élection de représentants à l'Assemblée législative ne comporte pas de programme ou de processus de révision de la carte électorale pour prendre en compte la croissance de la population et les changements démographiques. Un redécoupage de la carte électorale fédérale effectué en 2012 fera augmenter le nombre de députés de l'Ontario de 106 à 121. À l'opposé, la *Loi de 2005 sur la représentation électorale* prévoit que la carte électorale provinciale compte un nombre fixe de 107 circonscriptions électorales et n'explique pas comment la carte électorale sera modifiée dans l'avenir. Il est essentiel de disposer d'un processus de révision de la carte électorale provinciale visant à préserver un découpage équitable et équilibré pour que notre processus démocratique soit vraiment représentatif.

Une seule loi à des fins de simplicité

Le directeur général des élections recommande que la **Loi électorale** soit combinée à la **Loi sur le financement des élections** afin de rationaliser et de clarifier le processus électoral.

Les lois devraient être rédigées en langage clair, simple et contemporain afin de pouvoir être appliquées et comprises facilement par tous et toutes. Pour l'essentiel, la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* ont été rédigées il y a quarante ans lorsqu'elles étaient administrées par des organismes distincts. Depuis 1999, ces lois sont administrées conjointement par le directeur général des élections. Ces deux lois comportent certaines incohérences. La plupart des administrations au Canada disposent d'une loi pour éviter ce problème. Outre ce défi, des dispositions des deux lois ont été modifiées, ajoutées et abrogées de façon fragmentaire au cours des décennies; ces modifications en ont fait des lois difficiles à lire, à consulter et à comprendre. Les deux lois devraient être combinées, révisées et actualisées pour rendre la loi électorale de l'Ontario plus claire pour le public, les partis politiques et les administrateurs.

Autorité d'adressage unique

Le directeur général des élections recommande l'établissement d'une autorité d'adressage unique pour l'Ontario

Les municipalités en Ontario sont chargées de créer des conventions d'adressage des parcelles cadastrales dans leur administration. Il en résulte 444 conventions d'adressage différentes en Ontario, soit une par municipalité. Cette réalité sème la confusion sur le plan de l'établissement de listes des électeurs; certains électeurs utilisent leur numéro 9-1-1 pour leurs taxes, leur numéro de route rurale pour leur permis de conduire et leur adresse postale de Postes Canada pour leur carte santé.

Ces incohérences peuvent faire en sorte que les électeurs ne sont pas inscrits dans le lieu de vote approprié et, dans certains cas, ne peuvent exercer leur droit de vote. Par surcroît, dans des sondages postélectoraux, les candidats ont mentionné les listes des électeurs inexacts plus fréquemment que tout autre problème. Une autorité d'adressage unique serait profitable au public, aux candidats et aux autres organismes gouvernementaux en fournissant des données d'adressage cohérentes et à jour.

Un jour du scrutin qui n'est pas un jour d'école

Le directeur général des élections recommande de modifier le paragraphe 9.1(5) de la **Loi électorale** de façon à tenir les élections lors d'un jour autre qu'un jour d'école (fin de semaine ou congé scolaire).

Les écoles comptent parmi les lieux de vote les plus connus et les plus utiles, car elles sont situées dans la plupart des voisinages et comportent généralement un accès pour les personnes handicapées. Il serait plus facile d'avoir accès aux écoles comme lieux de vote si l'on modifiait le jour du scrutin en optant pour un jour qui n'est pas un jour d'école. Les autres démocraties font des élections les fins de semaine et leur expérience laisse croire que le taux de participation des électeurs augmenterait si l'Ontario entrait dans la danse.

Distribution centralisée de renseignements sur l'électeur

Le directeur général des élections recommande que la **Loi électorale** soit modifiée afin que les partis politiques inscrits aient accès à tous les produits et services fournis aux candidats et aux candidates.

Élections Ontario fournit des renseignements sur les électeurs aux candidats et offre, comme service, les mêmes renseignements aux partis politiques inscrits. Comme la gestion des campagnes électorales devient plus centralisée—tandis que la Loi électorale conserve sa structure d'un modèle décentralisé—il devient de plus en plus difficile de remplir ces demandes de renseignements.

Publicité de tiers

Le directeur général des élections recommande l'établissement d'un organisme indépendant qui serait chargé de faire des recherches sur de options de renforcement des règles de publicité visant les tiers en Ontario. L'examen comporterait des recommandations spécifiques sur la façon dont l'Ontario peut adopter des limites de dépenses et de contributions pour les tiers, renforcer les exigences de rapport pour les tiers et adopter des dispositions plus rigoureuses sur l'inscription et la lutte contre la collusion.

Les tiers sont des groupes et des organisations, autres que des candidats et des partis politiques, qui font de la publicité au cours d'une élection pour favoriser des partis et des candidats en particulier ou s'y opposer. Les tiers ont d'abord dû s'inscrire auprès d'Élections Ontario au cours des élections en 2007. Lors de l'élection générale de 2007, un tiers parti a dépensé plus de 1 million de dollars en publicité politique. Au cours de l'élection générale de 2011, trois tiers partis ont dépensé plus de 1 million de dollars et un a dépensé plus de 2 millions de dollars. De 2007 à 2011, les dépenses totales des tiers partis sur la publicité en vue des élections générales ont plus que triplé. Contrairement à bien d'autres administrations au Canada, les lois électorales de l'Ontario ne prévoient pas de limites de dépenses et de contributions pour les tiers partis ou de dispositions anti-collusion qui sont généralement associées à ces limites.

Observation de la *Loi sur le financement des élections*

Le directeur général des élections recommande que la **Loi sur le financement des élections** soit modifiée de façon à rationaliser les exigences de rapport de financier qui s'appliquent aux partis, aux candidats et aux associations de circonscription; à donner à un parti le pouvoir de radier une association de circonscription à laquelle il ne donne plus son aval; et à conférer au directeur général des élections le pouvoir de percevoir des amendes administratives.

Au cours de chaque année électorale (y compris les élections partielles), plusieurs organisations politiques ne présentent pas leurs rapports financiers à temps. À l'heure actuelle, Élections Ontario ne dispose d'aucun mécanisme pour donner des réprimandes, des suspensions ou d'autres sanctions administratives dans ces situations. Le seul recours qui existe pour faire observer la loi consiste à recommander des poursuites formelles, même pour les observations relativement mineures.

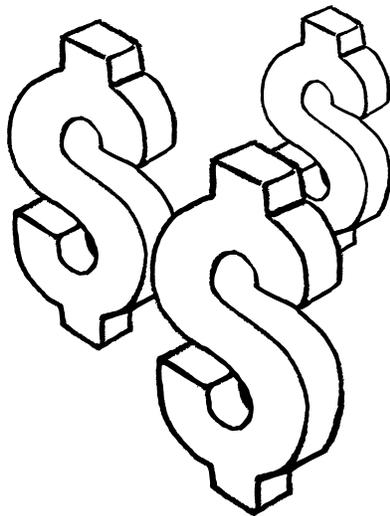
La tenue d'élections à date fixe au début d'octobre signifie que les partis politiques, les candidats et les associations de circonscription font face à une période de campagne électorale qui se termine officiellement au début de janvier de l'année suivante. La réalité de la tenue d'élections qui s'échelonne sur deux ans donne lieu à des pratiques très peu efficaces en matière de dépôt et nuit à la capacité d'Élections Ontario d'effectuer des examens de la conformité en temps opportun. Dans l'intervalle, la *Loi sur le financement des élections* exige que les partis politiques, les candidats et les associations de circonscription procèdent séparément à des dépôts de rapports annuels et à des dépôts de rapports de campagne. Ces pratiques inefficaces nuisent à une meilleure observation de la loi.

Les partis politiques ne peuvent radier une association de circonscription sans demande conjointe comprenant l'association, ce qui nuit également à l'observation de la loi. L'expérience vécue récemment a mis en relief la nécessité de clarifier le lien de parrainage entre les associations de circonscription et les partis inscrits.



Activités de financement électoral

Élections Ontario est chargé de superviser l'enregistrement des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des participants à la course à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de l'Ontario.





Nous sommes également chargés d'examiner les états financiers afin de nous assurer qu'ils respectent la *Loi sur le financement des élections*. Nous distribuons des subventions en vue des dépenses liées à la campagne électorale et des vérifications et supervisons la façon dont les récépissés sont délivrés par les partis, les associations de circonscription et les candidats.

Nous publions en temps réel sur Internet les contributions versées aux partis politiques et aux participants à la course à la direction d'un parti. Tous les états financiers des partis, des candidats, des associations de circonscription, des participants à la course à la direction d'un parti et des tiers annonceurs sont également affichés sur Internet et accessibles à des fins d'inspection publique. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les états financiers annuels des partis et des associations de circonscription, veuillez consulter les annexes F et G.

Deux courses à la direction d'un parti

Élections Ontario a également géré les renseignements financiers de deux courses à la direction en 2012 : une pour le Parti libéral de l'Ontario tenue le 26 janvier 2013 et l'autre pour The People's Political Party tenue le 21 mars 2013. Vous trouverez des renseignements détaillés sur l'activité financière des courses à la direction d'un parti à l'annexe K.

Assurer la conformité

Élections Ontario aide les partis politiques inscrits, les associations de circonscription, les candidats, les participants à la course à la direction d'un parti et les tiers à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi sur le financement des élections*. Le défaut de déposer des états financiers en temps opportun est le problème de conformité le plus fréquent auquel nous sommes confrontés. Les retards nuisent à nos examens de conformité des états financiers, en plus de ralentir le versement des subventions pour les dépenses liées à la campagne électorale. En 2012, on a compté 106 déclarants retardataires et 6 non-déclarants. Tous les non-déclarants ont été radiés. Pour obtenir une liste détaillée des entités politiques ayant fait une déclaration tardive, veuillez consulter l'annexe L.

En 2012-2013, Élections Ontario a traité 1 591 états financiers liés à l'élection générale de 2011 et à la période de rapport annuel, ce qui comprend le versement de subventions législatives de vérification et les remboursements de dépenses de campagne électorale.

Gérer les préoccupations du public

En 2012-2013, Élections Ontario a reçu 18 plaintes en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, dont la plupart ont été déposées en application du paragraphe 37(2), soit la disposition concernant la publicité politique au cours d'une période d'interdiction. Deux plaintes ont été réglées sur-le-champ, car il a été établi qu'il n'y avait pas eu de violation, et les autres ont fait l'objet d'une enquête. Dix-sept plaintes ont fait l'objet d'un règlement et une autre, qui porte sur une contribution, demeure ouverte.

Plaintes reçues entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013 en vertu de la Loi sur le financement des élections (la Loi)

Plaintes reçues	Type de plaintes reçues (article de la Loi)	Statut	
		Fermé	Ouvert
3	Article 22(9) -- Renseignements à inclure dans l'annonce politique (autorisation)	3	
2	Article 37(5) – Inscription obligatoire des tiers	2	
3	Article 16 – Contributions	2	1
6	Article 37 – Publicité reliée à la campagne électorale	6	
2	Article 14 – Inscription du candidat à la direction d'un parti	2	
2	Non lié au financement des élections	2	

Total = 18

Financement public des dépenses

Le directeur général des élections rembourse certaines dépenses.

Subvention des dépenses liées à la campagne électorale

Les subventions liées à la campagne électorale sont versées à chaque candidat ayant obtenu au moins 15 pour cent des suffrages exprimés dans sa circonscription électorale. La subvention correspond au moindre des montants suivants : 20 pour cent du plafond des dépenses dans ladite circonscription électorale ou 20 pour cent des dépenses réelles liées à la campagne électorale et assujetties au plafond qui ont été engagées. En outre, les subventions liées à la campagne électorale sont versées aux partis politiques dont les candidats ont obtenu au moins 15 pour cent des suffrages exprimés dans une quelconque circonscription électorale. La subvention du parti est calculée en multipliant par 0,05 \$ le nombre de personnes habilitées à voter dans chaque circonscription électorale où le parti a obtenu au moins 15 pour cent des suffrages exprimés.

Le montant des subventions liées à la campagne électorale qui a été versé au cours de l'exercice 2012-2013 s'élève à 1 884 988,57 \$ pour les candidats admissibles et à 1 191 237,60 \$ pour les partis admissibles.

Subvention des frais de vérification

En vertu de la Loi sur le financement des élections, le directeur général des élections subventionne le coût des services fournis par les vérificateurs au titre de l'examen et de la présentation des états financiers en versant au vérificateur le moindre des montants suivants : le montant total des frais exigés par celui-ci ou un montant calculé sur la base du facteur d'indexation. Ce montant indexé est modifié tous les cinq ans et, pour l'exercice 2012-2013, il s'est élevé à 1 488 \$ pour les états financiers d'un parti politique, 744 \$ pour les états financiers d'une association de circonscription, 1 240 \$ pour les états financiers relatifs à la période de campagne d'un candidat et 992 \$ pour les états financiers des candidats à la direction d'un parti. Au cours de l'exercice 2012-2013, le directeur général des élections a versé 1 370 571,28 \$ au titre des subventions des frais de vérification.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le directeur général des élections a versé 1 370 571,28 \$ au titre des subventions des frais de vérification.

Renseignements détaillés sur les partis politiques et les activités d'inscription

Outre les annexes mentionnées précédemment, veuillez consulter les annexes qui suivent pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les activités financières des partis politiques et des associations de circonscription, ainsi qu'une description détaillée des états financiers et des plafonds de contribution.

Annexe B :

Partis politiques inscrits au 31 décembre 2012

Annexe C :

Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2012

Annexe D :

Modifications apportées aux associations de circonscription inscrites par parti politique en 2012

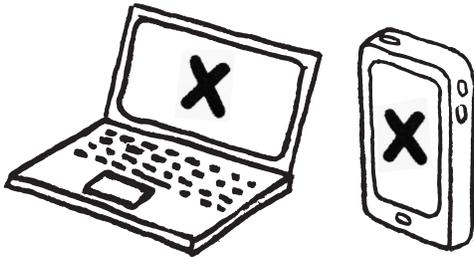
Annexe E :

Description des états financiers et des plafonds des contributions



Bâtir pour l'avenir

Au cours de l'année, Élections Ontario a élaboré un plan stratégique et un mécanisme de gestion qui constitueront les bases d'un processus électoral moderne, sûr et accessible.





En 2012-2013, le directeur général des élections a tenu le premier exercice majeur de planification stratégique de son mandat. Ses dirigeants et lui-même ont mené leur recherche en s'intéressant de près au bon travail que nous avons accompli pour le compte des électeurs et des électrices de l'Ontario tout au long de notre histoire.

Vision d'un organisme moderne

Nos nouvelles priorités stratégiques prendront racine dans notre tradition d'offrir des services professionnels non partisans. Les Ontariens et les Ontariennes ont confiance que nous tiendrons des élections efficaces, justes et impartiales. Nous nous engageons à maintenir cette confiance à l'avant-scène de toutes nos activités.

Le nouveau plan, sur lequel nous nous pencherons longuement dans notre prochain rapport annuel, orientera tous nos travaux jusqu'en 2017.

Améliorer nos processus de gestion

Au fil des ans, Élections Ontario a établi des relations avec les autres organismes gouvernementaux, ministères et organismes communautaires qui nous ont permis de travailler plus efficacement et de communiquer plus efficacement avec l'électorat de l'Ontario. Dans le cadre de l'une de ces relations importantes, nous avons mis la dernière main à une entente conclue avec le ministère des Services gouvernementaux afin de miser sur les services du Centre des données de Guelph pour répondre à nos besoins de stockage de données et autres services de TI connexes.

La nouvelle entente nous procure une infrastructure plus robuste, fiable et sûre qui nous permet de nous concentrer plus librement sur nos fonctions opérationnelles de base. Outre cette entente, nous avons été en mesure d'améliorer la sécurité de nos données dans tous les domaines d'application et à tous les postes de travail. L'avantage principal de cette relation est qu'elle permet à Élections Ontario de maintenir une infrastructure solide et moderne.

Un Système de gestion des élections (SGE) amélioré

Notre Système de gestion des élections (SGE) est le système d'enregistrement auprès d'Élections Ontario des fonctions des services administratifs du bureau central, y compris la tenue du Registre permanent des électeurs de l'Ontario. Nous réalisons actuellement un programme pluriannuel en vue d'améliorer le SGE pour qu'il puisse gérer toutes les facettes de l'élection sur le terrain.

Une fois achevé, le SGE sera le système indispensable d'exécution et de gestion d'un scrutin et facilitera les opérations quotidiennes requises pour planifier et exécuter les événements. Le programme du SGE modernisera le processus de gestion de l'élection afin de réaliser des économies de coûts et des gains de productivité en remplaçant les applications logicielles actuelles et vieillissantes. De plus, le SGE améliorera la visibilité des modes de traitement sur le terrain et de rehausser le niveau de transparence du processus électoral pour tous les intervenants.

Élections Ontario a misé sur le stockage de données et sur les services connexes de TI du nouveau Centre des données du ministère des Services gouvernementaux—c'est une installation de tiers IV, très redondante et très sécuritaire qui appuie les systèmes d'information du gouvernement de l'Ontario.



États financiers et annexes

List of financial statements and appendices

- 1 Table des matières**
- 25 Loi électorale**
États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013
- 28 États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013**
- 29 État des honoraires, dépenses et revenus et de l'excédent accumulé en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2013**
- 30 État de l'évolution de l'actif financier net en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2013**
- 30 État des flux de trésorerie en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2013**
- 31 Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013**
- 35 Loi sur le financement des élections**
- 38 États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013**
- 39 État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2013**
- 40 État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2013**
- 47 Annexes**
- 48 Annexe A**
Présentation générale d'Élections Ontario
Description des divisions
- 49 Annexe A**
Elections Ontario's Management Structure
- 50 Annexe B**
Partis politiques inscrits au 31 décembre 2012
- 51 Annexe C**
Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2012
- 52 Annexe D**
Modifications apportées aux associations de circonscription inscrites par parti politique en 2012
- 53 Annexe E**
Description des états financiers et des plafonds des contributions
- 55 Annexe F**
Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2012
- 56 Annexe G**
Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2012
- 58 Annexe H**
Données financières provenant des états financiers de la période de campagne des partis politiques inscrits pour les élections partielles du 6 septembre 2012
- 60 Annexe I**
Sommaire des candidats, associations de circonscription, revenus et dépenses pour les élections partielles de Kitchener-Waterloo du 6, 2012
- 60 Annexe J**
Sommaire des candidats, associations de circonscription, revenus et dépenses pour les élections partielles de Vaughan du 6 septembre, 2012
- 62 Annexe J**
Sommaire des données financières tirées des rapports sur la période de campagne des tiers partis inscrits pour l'élection partielle du 6 septembre 2012
- 62 Annexe K**
Sommaire des données financières, telles que déposées, tirées des états financiers de la course à la direction des candidats inscrits à la direction d'un parti
- 63 Annexe L**
Liste des entités politiques tenues d'effectuer un dépôt, y compris celles effectuant un dépôt tardif
- 63 Annexe M**
Liste des associations de circonscription ayant effectué un dépôt tardif
- 63 Annexe N**
Élections partielles de 2012 – Kitchener-Waterloo et Vaughan
- 63 Annexe O**
Élections partielles de 2012 – Kitchener-Waterloo et Vaughan
- 63 Annexe P**
Élections partielles de 2012 – Kitchener-Waterloo et Vaughan
- 66 Annexe M**
Exigence de présentation d'un rapport sur l'accessibilité en vertu de l'article 67.2 de la *Loi électorale* – Élection partielle

Bureau du directeur général des élections

Loi électorale

États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013



Elections Ontario

51 Rolark Drive
Toronto (Ontario) M1R 3B1

elections.on.ca
1 888 668-8683

51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1

Responsabilité à l'égard de la présentation des rapports financiers

Les états financiers ci-joints, présentés en vertu de la *Loi électorale*, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été convenablement élaborés dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière de l'information disponible au 16 décembre 2013.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour garantir, dans les limites du raisonnable, la protection des actifs et la disponibilité de données financières fiables en temps opportun. Ce système repose notamment sur des conventions et des procédures formelles ainsi que sur une structure organisationnelle permettant de déléguer l'autorité et de séparer les responsabilités de manière appropriée.

Les états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale. Il incombe à la vérificatrice générale d'exprimer une opinion quant à la fidélité des états financiers présentés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur indépendant, présenté à la page suivante, détaille la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Greg Essensa
Directeur général des élections

Le 16 décembre 2013



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi électorale*, qui comprend l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des honoraires, dépenses et revenus et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi électorale* au 31 mars 2013, ainsi que de ses honoraires, dépenses et revenus et de son excédent accumulé, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
MSG 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2013

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

États de la situation financière au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actif financier		
Encaisse	10 000 000	7 466 287
Comptes débiteurs (note 4)	257 326	347 969
	10 257 326	7 814 256
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	1 641 728	2 776 237
Payable à la province de l'Ontario (note 3)	8 615 598	5 038 019
	10 257 326	7 814 256
Actif financier net (dette)	-	-
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 6)	8 240 363	9 394 683
Charges payées d'avance	233 335	248 186
	8 473 698	9 642 869
Excédent accumulé	8 473 698	9 642 869

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :



Directeur général des élections

État des honoraires, dépenses et revenus et de l'excédent accumulé en vertu de la Loi électorale pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget de 2013 (note 10)	2013	2012
	\$	\$	\$
Dépenses (note 2C)			
Droits, frais et honoraires			
Directeurs du scrutin	192 600	373 441	13 176 658
Secrétaires du scrutin et du bureau de vote	152 300	169 507	9 495 065
Personnel de soutien	68 500	65 503	3 349 050
Autres adjoints	34 400	41 749	1 981 076
Réviseurs adjoints en poste le jour du scrutin	43 100	39 831	1 107 611
Scruteurs principaux	25 100	27 555	1 148 464
Agents de recrutement	17 200	17 498	1 082 587
Coordonnateurs de l'informatisation	15 700	13 825	896 639
Chefs de secteur	14 400	13 507	690 963
Agent de formation	9 200	11 505	667 135
Agents réviseurs	7 800	4 231	751 684
Autres superviseurs électoraux	-	-	366 693
	580 300	778 152	34 713 625
Dépenses de fonctionnement			
Systèmes d'information et services de conseils	7 887 100	5 038 875	7 418 948
Matériel de bureau et locations	3 902 400	3 922 991	7 928 995
Employés contractuels et temporaires	5 947 200	3 658 311	7 281 718
Loyer, entretien et sécurité du siège d'Élections Ontario	1 257 300	1 344 883	1 210 368
Fournitures et formulaires électoraux	1 458 600	982 772	4 882 843
Téléphone, affranchissement et expédition	1 141 000	704 544	2 906 160
Frais juridiques	203 000	612 688	382 375
Charges liées à la formation	942 700	573 764	989 200
Services de conseils en gestion	742 500	494 727	69 216
Publicité	407 400	345 161	3 721 623
Cartes d'avis de recensement	159 800	280 274	5 414 396
Déplacements	326 900	253 091	1 223 306
Location de bureaux de vote et de bureaux du directeur du scrutin	56 700	163 943	5 204 588
Liste des électeurs	10 000	21 613	573 810
	24 442 600	18 397 637	49 207 546
Dépenses d'amortissement et dépréciation de l'actif			
Dépenses d'amortissement – immobilisations corporelles	-	3 001 971	2 794 882
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	1 000 000
Total des dépenses	25 022 900	22 177 760	87 716 053
Revenus			
Trésor – mandat à justifier (note 3)	25 022 900	21 008 589	88 685 943
Excédent (déficit) de l'exercice	-	(1 169 171)	969 890
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	9 642 869	8 672 979
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	-	8 473 698	9 642 869

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif financier net en vertu de la Loi électorale pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 169 171)	969 890
(Acquisition) d'immobilisations corporelles	(1 847 651)	(4 846 098)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 001 971	2 794 882
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	1 000 000
(Acquisition) de charges payées d'avance	(233 335)	(248 186)
Utilisation des charges payées d'avance	248 186	329 512
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	—	—
Actif financier net au début et à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie en vertu de la Loi électorale pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Opérations de fonctionnement		
Excédent (déficit) accumulé	(1 169 171)	969 890
Amortissement des immobilisations corporelles	3 001 971	2 794 882
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	1 000 000
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des comptes débiteurs	90 643	175 724
Diminution des charges payées d'avance	14 851	81 326
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	(1 134 509)	367 474
Augmentation du passif payable à la province de l'Ontario	3 577 579	6 463 501
Flux de trésorerie fournis par les opérations de fonctionnement	4 381 364	11 852 797
Opérations en capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 847 651)	(4 846 098)
Flux de trésorerie (utilisés pour) les opérations en capital	(1 847 651)	(4 846 098)
Augmentation de la trésorerie	2 533 713	7 006 699
Encaisse au début de l'exercice	7 466 287	459 588
Encaisse à la fin de l'exercice	10 000 000	7 466 287

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013

1. Nature des activités

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) a été établi en vertu de la *Loi électorale* pour organiser l'élection des députés de l'Assemblée législative. Élections Ontario coordonne la formation et la rémunération de tous les membres du personnel électoral, ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des lieux de vote, du matériel et des fournitures. Par ailleurs, Élections Ontario dirige et supervise le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale.

Il y a eu deux élections partielles durant l'exercice clos le 31 mars 2013. Des élections générales se sont tenues le 6 octobre 2011.

La rémunération et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario n'étant pas considérés comme des « dépenses d'élection, indemnités et honoraires » aux termes de la *Loi électorale*, ils sont donc exclus des présents états financiers. Élections Ontario administre également la *Loi sur le financement des élections*, pour laquelle des états financiers distincts sont produits.

2. Conventions comptables importantes

(A) Principes comptables de base

La direction a préparé ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(B) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés durant la période d'engagement des dépenses sous-jacentes.

(C) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

(D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Matériel et logiciel informatique	3 ans
Ameublement et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles pour l'emploi productif.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'Élections Ontario de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des honoraires, dépenses et revenus et de l'excédent accumulé.

(E) Instruments financiers

Les actifs et passifs d'Élections Ontario sont comptabilisés comme suit :

- l'encaisse est assujettie à un risque négligeable de fluctuation de sa valeur, si bien que sa valeur comptable correspond approximativement à sa juste valeur;
- les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, et les montants payables à/par la province de l'Ontario sont comptabilisés au coût.

Élections Ontario n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

(F) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance, qui correspondent par exemple aux licences de logiciels, sont imputées aux charges pendant les périodes d'utilisation prévues.

(G) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des honoraires, revenus et dépenses pour la période de déclaration.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Source des fonds et des revenus divers

En vertu de la *Loi électorale*, les dépenses d'élection, indemnités et honoraires sont prélevés sur le Trésor de la province. Un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, a été accordé à Élections Ontario pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Élections Ontario demande périodiquement à la province de lui verser des fonds pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. Au 31 mars 2013, le solde du mandat à justifier s'élevait à 10 000 000 \$ (2012 – 10 000 000 \$). Le solde du passif payable à la province de l'Ontario inscrit dans l'État de la situation financière représente le solde du mandat à justifier non dépensé à la fin de l'exercice.

4. Comptes débiteurs

	2013	2012
Comptes débiteurs	2 608	127 068
TVH à recevoir	254 718	220 901
	257 326	347 969

Les comptes débiteurs correspondent en grande partie à des remboursements qui ont été versés par des fournisseurs après la fin de l'exercice et à la TVH à recevoir. Il est donc inutile de constituer des provisions pour créances douteuses.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2013	2012
Dépenses de fonctionnement à payer	1 508 370	2 608 705
Honoraires à payer	133 358	167 532
	1 641 728	2 776 237

Les comptes créditeurs et charges à payer correspondent en grande partie à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions commerciales habituelles.

6. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Ameublement et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2012)	16 988 008	3 575 836	936 562	655 682	22 156 088
Acquisitions	1 255 493	584 759	—	7 399	1 847 651
Dépréciations	(77 374)	—	—	—	(77 374)
Solde de clôture (31 mars 2013)	18 166 127	4 160 595	936 562	663 081	23 926 365
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2012)	11 504 727	—	772 817	483 861	12 761 405
Amortissement	2 857 835	—	72 124	72 012	3 001 971
Élimination	(77 374)	—	—	—	(77 374)
Solde de clôture (31 mars 2013)	14 285 188	—	844 941	555 873	15 686 002
Valeur comptable nette (31 mars 2013)	3 880 939	4 160 595	91 621	107 208	8 240 363

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Ameublement et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2012)	12 273 502	4 481 389	908 901	646 198	18 309 990
Acquisitions	4 714 506	94 447	27 661	9 484	4 846 098
Dépréciations	—	(1 000 000)	—	—	(1 000 000)
Solde de clôture (31 mars 2013)	16 988 008	3 575 836	936 562	655 682	22 156 088
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2012)	8 943 068	—	640 524	382 931	9 966 523
Amortissement	2 561 659	—	132 293	100 930	2 794 882
Solde de clôture (31 mars 2013)	11 504 727	—	772 817	483 861	12 761 405
Valeur comptable nette (31 mars 2013)	5 483 281	3 575 836	163 745	171 821	9 394 683

La majorité des immobilisations corporelles correspond au développement interne du Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2013, le coût total des immobilisations pour le développement du SGE était de 16 177 507 \$, dont 1 722 115 \$

ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. La valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2013 pour le SGE s'élevait au total à 5 709 511 \$, dont 586 232 \$ ont

été affectés aux immobilisations corporelles requises pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. La valeur comptable nette totale est diminuée de la dépréciation, qui atteint 1 125 000 \$, dont 125 000 \$ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. Le coût des modules non utilisés est comptabilisé dans la catégorie des logiciels en développement. Le développement des modules du SGE se poursuivra et la direction prévoit d'utiliser ce système pour administrer les élections générales de 2015.

7. Opérations entre apparentés

Élections Ontario fournit gratuitement certains services administratifs, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information, pour l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Élections Ontario a versé à Infrastructure Ontario la somme de 1 029 100 \$ (2012 – 1 040 600 \$) pour l'utilisation d'espaces de bureau, dont 47 600 \$ ont été affectés à l'espace nécessaire pour administrer la *Loi sur le financement des élections* (2012 – 48 200 \$).

En outre, Élections Ontario a versé au ministère des Finances la somme de 3 232 900 \$ (2012 – 3 638 600 \$) pour la migration des données informatiques, des services de technologie de l'information et d'autres services vers le Centre des données de Guelph, dont 39 600 \$ (2012 – 376 300 \$) ont été affectés à la *Loi sur le financement des élections*. Ces versements comprennent des coûts non récurrents d'environ 250 000 \$ (2012 – 2 100 000 \$) pour la migration vers le Centre des données de Guelph de la province.

8. Instruments financiers

(A) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Élections Ontario ne soit pas en mesure de remplir ses obligations au moment opportun ou à un coût raisonnable. Élections Ontario gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences de fonctionnement. Élections Ontario demande la reconstitution des ressources dépensées et réduites du solde du mandat à justifier pour s'assurer de disposer d'assez de fonds pour remplir ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

(B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à une obligation. Élections Ontario est exposé à un risque lié au crédit minime découlant de ses comptes débiteurs.

De l'avis de la direction, Élections Ontario n'est pas exposé à un risque important lié au taux d'intérêt, aux devises, aux liquidités et au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

9. Engagements en matière de location

En juin 2004, Élections Ontario a prolongé le bail de ses locaux actuels pour une période supplémentaire de dix ans venant à expiration le 31 mai 2015. Élections Ontario partage ces locaux

avec le bureau qui administre la *Loi sur le financement des élections* et les coûts de location sont partagés en proportion de la superficie en pieds carrés occupée par chaque bureau.

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour Élections Ontario, à l'exclusion du montant alloué à la *Loi sur le financement des élections*, pour le reste du bail, se présentent comme suit :

	\$
Exercice clos le 31 mars 2014	961 500
2015	961 500
2016	160 200
	2 083 200

10. Chiffres prévus au budget

Les chiffres prévus au budget ont été approuvés par le directeur général des élections. Les honoraires et dépenses relatifs aux élections sont financés au moyen d'un mandat à justifier. Par conséquent, le budget ne doit être présenté à la Commission de régulation interne qu'aux fins des dépenses liées à une élection générale tenue à date fixe. Le budget présenté dans ces états financiers l'est à titre d'information seulement et n'a pas été vérifié. Le budget a été présenté selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

11. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des charges du Bureau du directeur général des élections – Loi électorale, présenté dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, a été préparé conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charge durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile. Sont exclues par ailleurs du volume 1 les charges constatées à payer et, au cours de l'exercice de 2012, la dépréciation des immobilisations comptabilisées dans les présents états financiers. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec le total des dépenses déclarées dans ces états financiers se présente comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Total des charges réglementaires selon le volume 1	20 573 166	88 822 410
Achat d'immobilisations	(1 847 651)	(4 846 098)
Amortissement des immobilisations	3 001 971	2 794 882
Variation des charges constatées	450 274	(55 141)
Dépréciation des immobilisations	-	1 000 000
	1 604 594	(1 106 357)
Total des dépenses selon les états financiers vérifiés	22 177 760	87 716 053

Bureau du directeur général des élections

Loi sur le financement des élections

États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013



Elections Ontario

51 Rolark Drive
Toronto (Ontario) M1R 3B1

elections.on.ca
1 888 668-8683

51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1

Responsabilité à l'égard de la présentation des rapports financiers

Les états financiers ci-joints, présentés en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été convenablement élaborés dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière de l'information disponible au 16 décembre 2013.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour garantir, dans les limites du raisonnable, la protection des actifs et la disponibilité de données financières fiables en temps opportun. Ce système repose notamment sur des conventions et des procédures formelles ainsi que sur une structure organisationnelle permettant de déléguer l'autorité et de séparer les responsabilités de manière appropriée.

Les états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale. Il incombe à la vérificatrice générale d'exprimer une opinion quant à la fidélité des états financiers présentés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur indépendant, présenté à la page suivante, détaille la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Greg Essensa
Directeur général des élections

Le 16 décembre 2013



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats et de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de son excédent accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2013, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
MSG 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2013

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

États de la situation financière au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actif financier		
Comptes débiteurs – Trésor	2 329 131	6 388 231
	2 329 131	6 388 231
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	2 189 083	6 243 969
Obligation au titre des avantages accumulés (note 6B)	140 048	144 262
	2 329 131	6 388 231
Actif financier net	—	—
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	605 810	473 142
Excédent accumulé	605 810	473 142

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :



Directeur général des élections

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget (Note 11)	2013	2012
	\$	\$	\$
Charges			
Administration et fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux (note 6)	1 083 100	973 624	1 006 635
Honoraires	1 211 700	340 579	731 448
Charges et fournitures liées aux bureaux	144 200	76 090	373 275
Location des bureaux	48 200	47 648	48 178
Téléphone, affranchissement et expédition	20 500	44 404	29 368
Autres	5 000	1 590	3 887
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	—	125 000
Amortissement	—	47 049	112 559
	2 512 700	1 530 984	2 430 350
Subventions (note 7)			
Dépenses liées à la campagne électorale			
- candidats	4 599 300	119 142	3 294 102
- partis	1 137 600	31 075	1 185 941
Frais de vérification			
Rapports annuels			
- associations de circonscription	298 800	309 574	370 971
- partis	31 200	29 322	29 991
Rapports de campagne électorale			
- candidats	864 300	27 695	695 138
- partis	108 600	13 599	28 178
- associations de circonscription	340 800	4 984	309 077
Candidats à la direction d'un parti	4 900	15 872	—
	7 385 500	551 263	5 913 398
Total des charges	9 898 200	2 082 247	8 343 748
Moins : contributions anonymes et contributions en trop reçues (note 2F)	1 000	75 243	28 068
Charges nettes	9 897 200	2 007 004	8 315 680
Revenus			
Trésor – crédits votés (note 2B)	9 897 200	2 139 672	8 078 121
Excédent (déficit) annuel	—	132 668	(237 559)
Excédent accumulé au début de l'exercice	—	473 142	710 701
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	—	605 810	473 142

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Opérations de fonctionnement		
Excédent (déficit) annuel	132 668	(237 559)
Amortissement des immobilisations corporelles	47 049	112 559
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	125 000
Obligation au titre des avantages accumulés	(4 214)	22 170
	175 503	22 170
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Augmentation) / diminution des comptes débiteurs – Trésor	4 059 100	(5 565 583)
Augmentation / (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(4 054 886)	5 543 413
	4 214	(22 170)
Flux de trésorerie fourni par les opérations de fonctionnement	179 717	—
Opérations en capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(179 717)	—
Flux de trésorerie fournis par / (utilisés pour) les opérations en capital	—	—
Augmentation / (diminution) de la trésorerie	—	—
Encaisse au début de l'exercice	—	—
Encaisse à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

1. Nature des activités

Le directeur général des élections est chargé d'administrer la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Les présents états financiers reflètent les activités menées dans le cadre de la *Loi sur le financement des élections* (la « Loi »). Conformément à cette *Loi*, le directeur général des élections enregistre et examine les documents déposés par les partis politiques, associations de circonscription, candidats aux élections et candidats à la direction d'un parti de l'Ontario, à des fins de contrôle du respect des limites établies par la *Loi* en termes de dépenses et de contributions. Le directeur général des élections verse également des subventions aux bénéficiaires ayant les qualités requises aux termes de la *Loi*.

Il y a eu deux élections partielles et deux courses à la direction d'un parti durant l'exercice clos le 31 mars 2013. Des élections générales se sont tenues le 6 octobre 2011.

Les charges et les acquisitions d'actifs admissibles selon la *Loi* sont financées par le Bureau du directeur général des élections et remboursées par le Trésor dans la limite du plafond de crédit voté.

2. Conventions comptables importantes

La direction a préparé ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(A) Comptabilité d'exercice

Ces états financiers ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire que les charges sont comptabilisées durant l'exercice où surviennent les événements qui y donnent lieu et où les ressources sont utilisées.

(B) Crédits votés

Le Bureau est financé au moyen des crédits votés chaque année par la province de l'Ontario. Comme le crédit voté est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, le recours à la méthode de comptabilité d'exercice entraîne des excédents ou des déficits, incluant la capitalisation et l'amortissement des immobilisations, et la comptabilisation des coûts liés aux avantages sociaux que les employés ont acquis mais qui seront financés à partir de crédits futurs.

(C) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme suit :

Matériel et logiciel informatique	3 ans
Ameublement et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles pour l'emploi productif.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

(D) Instruments financiers

L'actif financier et le passif financier du Bureau sont comptabilisés comme suit :

- Les comptes débiteurs sont comptabilisés au coût.
- Les comptes créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés au coût.
- L'obligation au titre des avantages accumulés est comptabilisée au coût en fonction des droits acquis par les employés au 31 mars 2013. Une estimation de la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles concernant la date où ces avantages seront effectivement versés n'a pas été faite, car il ne devrait pas y avoir d'écart significatif par rapport au montant comptabilisé.

Le Bureau n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

(E) Comptabilisation des revenus – financement de la province

Les revenus issus de la province sont comptabilisés durant la même période que les dépenses d'administration, de fonctionnement et de subvention qu'ils permettent de couvrir. Il en découle que le total des comptes créditeurs et charges à payer plus l'obligation au titre des avantages accumulés est égal à la somme des comptes débiteurs – Trésor.

(F) Comptabilisation des revenus – contributions anonymes et contributions en trop

Dans le cadre de la *Loi*, les contributions anonymes reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat à une élection ou un candidat à la direction d'un parti inscrits doivent être remises au directeur général des élections. Il convient également de remettre au directeur général des élections les contributions en trop, c'est-à-dire qui dépassent le plafond spécifié dans la *Loi*, à moins que le bénéficiaire soit en mesure de rembourser ces contributions en trop au contributeur. Du fait de leur nature imprévisible, ces contributions sont comptabilisées au moment de leur réception.

(G) Subventions

Les subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale ou des frais de vérification des rapports de campagne sont comptabilisées pour l'exercice durant lequel l'élection a lieu. Les subventions à l'égard des frais de vérification offertes aux candidats à la direction d'un parti sont comptabilisées pour l'exercice durant lequel le scrutin correspondant se déroule. Les subventions à l'égard des frais de vérification des rapports annuels sont comptabilisées pour l'exercice relatif à ces rapports.

(H) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges pour la période de déclaration.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Opérations entre apparentés

Certains des services administratifs nécessaires à l'administration de la *Loi*, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information, sont fournis gratuitement par le Bureau du directeur général des élections.

Le Bureau du directeur général des élections a affecté 47 600 \$ (2012 – 48 200 \$) à l'utilisation d'espaces de bureau nécessaires à l'administration de la *Loi*.

Le Bureau du directeur général des élections a affecté 39 600 \$ (2012 – 376 300 \$) à la migration des données informatiques, des services de technologie de l'information et d'autres services vers le Centre des données de Guelph de la province.

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	2013	2012
Subventions à payer	2 104 789	5 973 927
Passif – administration et fonctionnement	33 696	218 518
Congés cumulés	50 598	51 524
	2 189 083	6 243 969

Dans les subventions à payer sont déclarés les montants dus aux partis et aux candidats inscrits. Le passif lié à l'administration et au fonctionnement correspond à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et est assujéti aux conditions commerciales habituelles. Les avantages sociaux accumulés sont comptabilisés en fonction des arrangements en matière d'emploi et des droits prévus par la loi.

5. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Mobilier et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2012)	1 019 711	425 636	59 920	46 511	1 551 778
Acquisitions	115 558	64 159	—	—	179 717
Dépréciations	—	—	—	—	—
Solde de clôture (31 mars 2013)	1 135 269	489 795	59 920	46 511	1 731 495
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2012)	1 000 038	—	49 734	28 864	1 078 636
Amortissement	35 488	—	4 138	7 423	47 049
Solde de clôture (31 mars 2013)	1 035 526	—	53 872	36 287	1 125 685
Valeur comptable nette (31 mars 2013)	99 743	489 795	6 048	10 224	605 810

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Mobilier et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2011)	1 019 711	550 636	59 920	46 511	1 676 778
Acquisitions	—	—	—	—	—
Dépréciations	—	(125 000)	—	—	(125 000)
Solde de clôture (31 mars 2012)	1 019 711	425 636	59 920	46 511	1 551 778
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2011)	904 120	—	41 729	20 228	966 077
Amortissement	95 918	—	8 005	8 636	112 559
Solde de clôture (31 mars 2012)	1 000 038	—	49 734	28 864	1 078 636
Valeur comptable nette (31 mars 2012)	19 673	425 636	10 186	17 647	473 142

La majorité des logiciels informatiques correspond au développement interne du Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2013, le coût total des immobilisations pour le développement du SGE était de 16 177 507 \$, dont 1 722 115 \$ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi*. La valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2013 pour le SGE s'élevait au total à 5 709 511 \$, dont 586 232 \$ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi*. Le coût des modules non utilisés actuellement est comptabilisé dans la catégorie des logiciels en développement. La valeur comptable nette totale est diminuée du montant de la dépréciation, qui s'élève à 1 125 000 \$, dont 125 000 \$ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi*. Le développement des modules du SGE se poursuivra et la direction prévoit utiliser ce système pour administrer les élections générales de 2015.

6. Avantages sociaux futurs

(A) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du Bureau cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées ouvert aux employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul commanditaire de la CRF, détermine le montant des paiements annuels que le Bureau doit verser à la caisse. Comme le commanditaire doit s'assurer que la caisse de retraite est financièrement viable, les excédents ou passifs non capitalisés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou obligations du Bureau.

Les 58 610 \$ versés cette année par le Bureau (58 715 \$ en 2012) sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

(B) Obligation au titre des avantages accumulés

Bien que les coûts relatifs aux indemnités de départ prescrites par la loi et aux congés accumulés inutilisés par les employés soient comptabilisés par la province au moment où ces avantages sont acquis par les employés admissibles, ces coûts sont également comptabilisés dans les présents états financiers. Pour l'exercice écoulé, ces coûts totalisent 16 522 \$ (24 221 \$ en 2012) et sont déclarés dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'obligation totale au titre de ces coûts est comptabilisée dans l'obligation au titre des avantages accumulés, moins les montants payables dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2013	2012
Obligation totale au titre des indemnités de départ et des congés annuels	190 646	195 786
Moins : Montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	50 598	51 524
Obligation au titre des charges accumulées	140 048	144 262

(C) Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé par le ministère des Services gouvernementaux, et n'est donc pas traité dans ces états financiers.

7. Subventions

La *Loi* exige le versement de différentes subventions. Les montants des subventions indiqués ci-après sont en vigueur pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013.

- Dépenses liées à la campagne de chaque candidat inscrit recueillant au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription. Sera remboursé le montant le plus faible des deux calculs suivants : 20 % des dépenses de campagne du candidat, ou 20 % du plafond des dépenses de campagne autorisé, soit 1,19 \$ par personne ayant qualité d'électeur. Les candidats de circonscriptions du Nord désignées peuvent recevoir 8 680 \$ supplémentaires.
- Dépenses liées à la campagne de chaque parti inscrit recueillant au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription. Le montant remboursé correspond à cinq cents par personne ayant qualité d'électeur dans chaque circonscription électorale.
- Les frais de vérification des rapports de campagne et annuels d'une association de circonscription inscrite sont subventionnés à hauteur de 744 \$ maximum par rapport.
- Les frais de vérification des rapports de campagne et annuels d'un parti inscrit sont subventionnés à hauteur de 1 488 \$ maximum par rapport.
- Les frais de vérification des rapports de campagne d'un candidat à une élection sont subventionnés à hauteur de 1 240 \$ maximum par rapport.

- Les frais de vérification des rapports de campagne d'un candidat à la direction d'un parti sont subventionnés à hauteur de 992 \$ maximum par rapport.

8. Instruments financiers

(A) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau ne soit pas en mesure de remplir ses obligations au moment opportun ou à un coût raisonnable. Le Bureau gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences de fonctionnement. Le Bureau se finance au moyen de crédits annuels pour s'assurer de disposer d'assez de fonds pour remplir ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

(B) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à une obligation. Le Bureau est exposé au risque lié au crédit surtout du fait des soldes débiteurs de la province.

De l'avis de la direction, le Bureau n'est pas exposé à un risque important lié aux liquidités et au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

9. Engagements en matière de location

Les charges annuelles du Bureau du directeur général des élections à l'égard de la location des bureaux sont établies en fonction de la superficie en pieds carrés occupée, et les montants des futurs engagements en matière de location associés aux espaces nécessaires à l'administration de la *Loi* sont les suivants :

	\$
Exercice clos le 31 mars 2014	46 678
2015	46 678
2016	7 780
	101 136

10. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des charges du Bureau présenté dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario a été préparé conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations soumises à des fins d'approbation à la Commission de régie interne, selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charges durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile. Sont exclus par ailleurs du volume 1 les frais de subventions constatés à payer, les coûts relatifs aux futurs avantages sociaux, les autres dépenses administratives payées après fin avril 2013 et, au cours de l'exercice 2012, la dépréciation des immobilisations comptabilisées dans les présents états financiers. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec le total des charges déclaré dans ces états financiers se présente comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Total des charges selon le volume 1	6 181 306	2 400 311
Frais de subvention constatés à payer	(3 895 535)	5 503 963
Variation des charges administratives constatées	(325 816)	173 847
Dépréciation des immobilisations	—	125 000
Amortissement des immobilisations	47 049	112 559
	(4 174 302)	5 915 369
Charges nettes selon les états financiers vérifiés	2 007 004	8 315 680

11. Chiffres prévus au budget

Les chiffres prévus au budget ont été approuvés par la Commission de régie interne. Ils sont présentés à titre d'information seulement et n'ont pas été vérifiés. Le budget a été présenté selon une comptabilité de caisse modifiée.

12. État de l'évolution de l'actif financier net

Aucun état de l'évolution de l'actif financier net n'a été présenté, car il apporterait des données déjà disponibles à partir des présents états financiers.

Annexes

Annexe A

Présentation générale d'Élections Ontario

Présentation de l'organisme

Le directeur général des élections de l'Ontario est un fonctionnaire de l'Assemblée législative nommé aux termes de la *Loi électorale* de la province. Le Bureau du directeur général des élections, qui exerce ses activités sous le nom d'« Élections Ontario », est un organisme apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario chargé de la tenue des élections générales, des élections partielles et des référendums. En outre, Élections Ontario supervise l'inscription et la réglementation de l'activité financière des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de la province.

Les activités du Bureau sont régies par la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement des élections* et divers autres textes législatifs.

VISION

Élections Ontario a pour vision de constituer la référence en matière d'excellence du processus électoral. Pour y parvenir, Élections Ontario continuera à innover et à diriger en définissant des modèles clés aux fins de l'administration des élections.

MISSION

Élections Ontario a pour mission de protéger l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de manière juste et impartiale.

MANDAT

Élections Ontario est mandaté pour administrer le processus électoral en Ontario conformément à la législation provinciale.

Description des divisions

Bureau du Directeur général des élections :

Le Bureau du D.G.E. a pour mission de soutenir le directeur général des élections et la directrice générale adjointe des élections. Le Bureau du D.G.E. gère les relations juridiques et réglementaires d'Élections Ontario, ainsi que ses communications stratégiques et ses partenariats. Le Bureau du D.G.E. collabore avec des intervenants clés, parmi lesquels l'Assemblée législative, les partis politiques inscrits, les autres organismes électoraux et les organismes gouvernementaux et ministériels, en vue d'assurer la gestion globale d'Élections Ontario. Le Bureau du D.G.E. s'occupe également des activités de recherche et d'élaboration des politiques, de la gestion du programme d'accessibilité, des tâches administratives et de la surveillance des opérations.

Opérations :

La Division des opérations est la division chargée d'appuyer la réalisation de scrutins. Cette division veille à la planification, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la gestion d'élections partielles, d'élections générales et de référendums. La Division des opérations est également chargée d'appuyer les directeurs du scrutin et de tenir le Registre permanent des électeurs de l'Ontario.

Communications :

La Division des communications sert le mandat d'Élections Ontario en formulant des messages clairs, cohérents et ciblés par le biais de programmes, d'activités et de services qui favorisent la communication bidirectionnelle avec les intervenants internes et externes. La division, qui fournit des services de communication intégrée et relative aux scrutins, est également responsable du marketing, de la publicité, du contenu Web, de la formation aux scrutins, des relations avec les médias, de la sensibilisation et de l'éducation, ainsi que du service à la clientèle.

Services technologiques :

Les Services technologiques déploient et maintiennent les infrastructures technologiques et gèrent les besoins technologiques de l'organisme sur une base continue, ainsi que les exigences particulières lors des scrutins. Cela comprend l'élaboration de stratégies de TI, l'infrastructure, les tests et les contrôles de qualité, de même que la sécurité et l'administration. Les Services technologiques sont également chargés d'intégrer les données émanant des partenaires d'Élections Ontario en la matière, ainsi que de définir des mesures de qualité et d'établir des rapports connexes pour évaluer la couverture, l'exactitude et la tenue à jour du Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO).

Services généraux :

Les Services généraux aident Élections Ontario à protéger l'intégrité et la transparence des fonctions administratives de l'organisme. Ils constituent l'unité centrale des services administratifs nécessaires pour appuyer les activités professionnelles d'Élections Ontario, à savoir, la supervision et le traitement de questions à l'échelle de l'organisme relatives à l'administration financière, aux ressources humaines, à la gestion des installations et à l'approvisionnement. En outre, les Services généraux supervisent la planification, la gestion de projets et la gestion des modèles opérationnels à l'échelle de l'organisme.

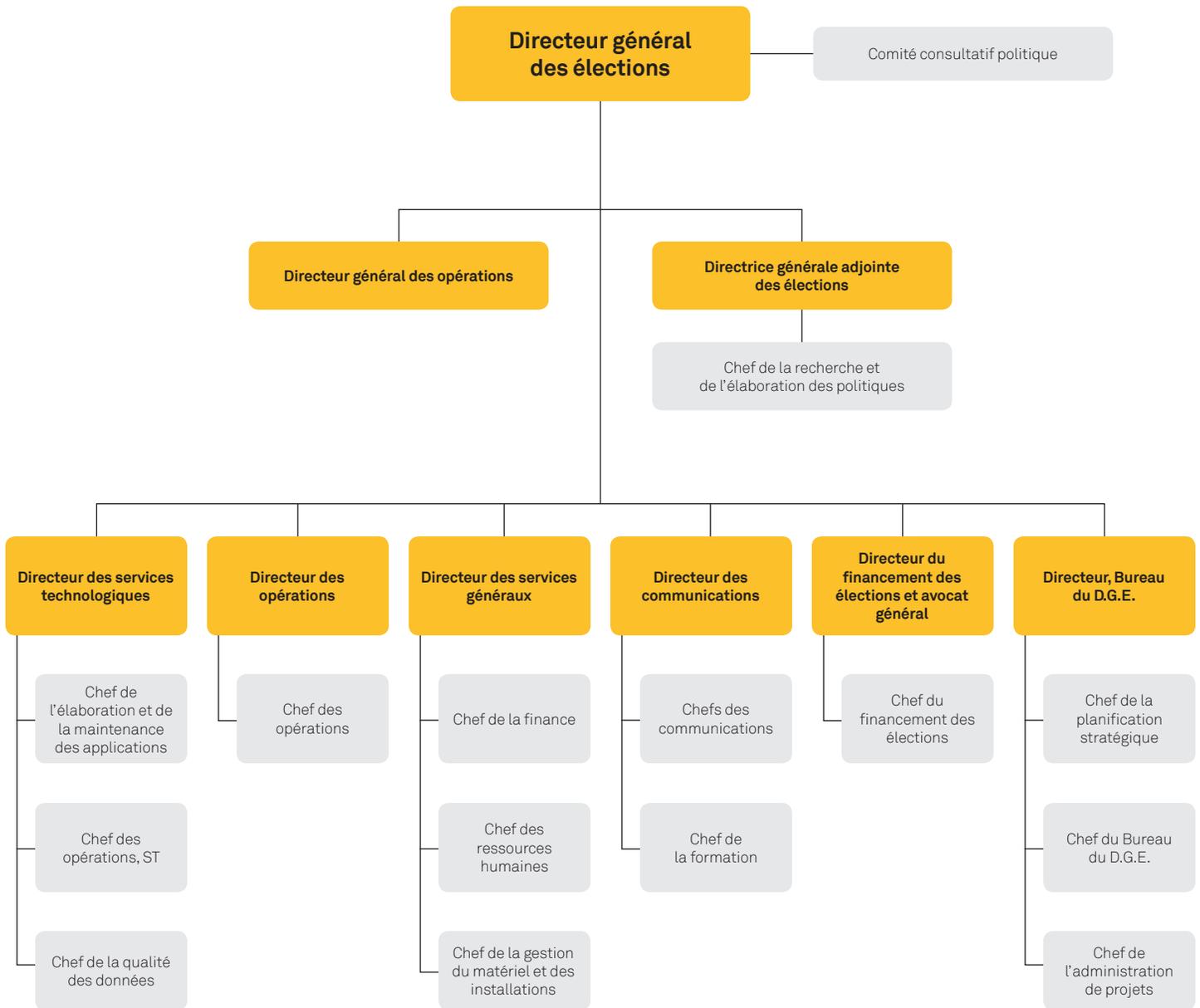
Bureau du Financement des élections :

Le Bureau du financement des élections a pour mission d'appuyer le directeur général des élections dans sa mission de protection de l'intégrité du processus électoral en prêtant assistance aux intervenants et en réglementant les exigences politiques et financières avec diligence et de manière juste et transparente. Le Bureau du financement des élections :

- supervise l'inscription des partis politiques, associations de circonscription, candidats, candidats à la direction d'un parti et tiers
- publie en ligne les états financiers des personnes physiques et morales assujetties à la *Loi sur le financement des élections*
- procède à l'examen des états financiers pour en vérifier la conformité
- verse des subventions publiques
- enquête sur les infractions présumées et rend compte de ses conclusions
- formule des recommandations relatives aux réformes législatives.

Annexe A

Structure de gestion d'Élections Ontario



Annexe B

Partis politiques inscrits au 31 décembre 2012

Nom du parti	Le nom ou l'abréviation ou le sigle qui doit figurer sur les documents qui concernent l'élection	Date d'inscription	Méthode d'inscription
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Ontario NDP/NPD	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libéral de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti PC de l'Ontario	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti communiste du Canada (Ontario)	Communiste	3 septembre 1975	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libertarien de l'Ontario	- aucune -	18 août 1976	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Freedom Party of Ontario	FP	Inscrit sous le nom de « Unparty Party (Ontario) » le 26 novembre 1980. Renommé le 19 octobre 1983.	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti Vert de l'Ontario	Parti Vert de l'Ontario	4 juillet 1984	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	10 juin 1987	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	30 mai 1990	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti République d'abord de Gens de l'Ontario	Parti République d'abord de Gens de l'Ontario	Inscrit sous le nom de « Republican Party of Ontario » le 17 septembre 2007. Renommé le 5 août 2010.	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti Réformiste Ontarien	Parti Réformiste Ontarien	18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Northern Ontario Heritage Party	Northern Ontario Heritage Party	5 août 2010	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	12 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Paramount Canadians Party	Paramount Canadians Party	13 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti Socialiste d'Ontario	Parti Socialiste d'Ontario	13 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
The Peoples Political Party	The People	13 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti Pauvre de l'Ontario	Pauvres	14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti écologique végan	Parti écologique végan	14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti ontarienne des droits de la personne	Parti ontarienne des droits de la personne	15 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
The Only Party	TOP	15 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>

Annexe C

Demandses d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2012

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée	Décision du directeur général des élections
4 janvier 2012	Ontario Neoliberal Party <i>(demandé par Yuri Duboisky)</i>	NLP	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptable
4 janvier 2012	The Balanced Budget Party <i>(demandé par Derek Moran)</i>	BBP	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
30 janvier 2012	Ontario Moderate Party <i>(demandé par Yuri Duboisky)</i>	Ontario Moderate Party	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
18 juin 2012	New Generation Party (Ontario) <i>(demandé par Terry Marino)</i>	NGP	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
18 juin 2012	The Masturbation Party <i>(demandé par William Anderson)</i>	Masturbation	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptable
27 juillet 2012	Parti Uni de l'Ontario <i>(demandé par Robert B. Cameron)</i>	Parti Uni	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
21 août 2012	Le Mouvement du Peuple <i>(demandé par Shaun Ollivierre)</i>	LMP	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
21 août 2012	Parti Occupons Ontario <i>(demandé par Lada Alekseychuk)</i>	OO	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
17 septembre 2012	Parti Trillium de l'Ontario <i>(demandé par Robert Yaciuk)</i>	Parti Trillium PTO	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
30 novembre 2012	The Masturbators Political Party of Ontario <i>(demandé par William Anderson)</i>	Masturbators	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptable
30 novembre 2012	ZZ None of the Above (Anarchist/Feminist) <i>(demandé par Robert Lewis)</i>	ZZ None of the Above (Anarchist/Feminist)	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable

NOTE : Élections Ontario a reçu une pétition en faveur de l'inscription de l'Ontario Moderate Party en janvier 2013. Cette pétition comprenait exactement 1 000 signatures. Toutefois, le parti n'a pas été inscrit parce que lorsque la pétition a été vérifiée, nous avons reçu des réponses

négatives de personnes choisies au hasard parmi les signataires de la pétition. Comme il n'y a que 1 000 signatures, Élections Ontario exige des réponses favorables de toutes les personnes soumises à la vérification pour inscrire le parti.

Annexe D

Modifications apportées aux associations de circonscription inscrites par parti politique en 2012

Nom du parti	Nombre d'associations de circonscription inscrites	
	au 1 ^{er} janvier 2012	au 31 décembre 2012
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	0	0
Parti communiste du Canada (Ontario)	3	3
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	22	19
Freedom Party of Ontario	6	6
Parti vert de l'Ontario	58	47
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107	107
Northern Ontario Heritage Party	2	2
Parti libéral de l'Ontario	107	107
Parti libertarien de l'Ontario	3	3
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	3	2
Paramount Canadians Party	0	0
Parti ontarien des droits de la personne	2	2
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	7	7
Parti Pauvre de l'Ontario	0	0
Parti République d'abord de Gens de l'Ontario	3	3
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	106	107
Parti réformiste Ontarien	2	1
Parti Socialiste d'Ontario	0	1
The Only Party	0	0
The Peoples Political Party	0	0
Parti écologique végan	0	0
TOTAL	431	417

Annexe E

Description des états financiers et des plafonds des contributions

ÉTATS FINANCIERS

Élections Ontario est responsable de l'examen et de l'approbation de tous les états financiers soumis par les partis politiques, les candidats, les associations de circonscription, les candidats à la direction d'un parti et les tiers annonceurs inscrits aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont accessibles au public dans notre salle de consultation, et les états sommaires sont affichés sur le site Web d'Élections Ontario.

Tous les états financiers (y compris la liste des donateurs dont les contributions totalisent plus de 100 \$) sont affichés sur le site Web « tels que soumis » dans les 30 jours ouvrables suivant la date limite de dépôt. Toute révision des renseignements soumis qui est susceptible d'être apportée au cours du processus d'examen de conformité figure dans la version « finale » des documents, qui est également affichée sur le site Web après approbation.

Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont examinés afin de vérifier qu'ils sont conformes aux dispositions de la *Loi sur le financement des élections*. Les données financières contenues dans le présent rapport et ses annexes correspondent aux renseignements déposés auprès du directeur général des élections et font par la suite l'objet de révisions jusqu'à leur date de publication. L'examen de certains rapports se poursuit et il est par conséquent possible que certains des renseignements contenus dans le présent rapport soient révisés après sa publication. Les données figurant dans la rubrique consacrée au financement des élections sur le site Web d'Élections Ontario seront mises à jour au fur et à mesure des révisions.

Plafonds des contributions

Pendant une année n'incluant aucune période de campagne électorale, des contributions peuvent être versées à un parti politique inscrit jusqu'à concurrence de 9 300 \$. Pendant une période de campagne électorale, des contributions supplémentaires en lien avec le scrutin concerné peuvent être versées jusqu'à concurrence de 9 300 \$.

Les contributions qui peuvent être acceptées par une association de circonscription inscrite ou un candidat inscrit sont également plafonnées :

- Pendant une année n'incluant aucune période de campagne électorale, des contributions peuvent être versées à toute association de circonscription inscrite jusqu'à concurrence de 1 240 \$ et les contributions totales versées à toutes les associations de circonscription d'un même parti politique inscrit sont plafonnées à 6 200 \$.
- Pendant une période de campagne électorale, des contributions peuvent être versées à tout candidat inscrit jusqu'à concurrence de 1 240 \$ et les contributions totales versées à tous les candidats inscrits d'un même parti politique inscrit sont plafonnées à 6 200 \$.

Tableau : Plafonds des contributions

	Plafonds des contributions entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2013				
	À un parti politique	À une association de circonscription		À un candidat	
		Par association	Pour les associations d'un même parti	Par candidat	Pour les candidats d'un même parti
Plafond des contributions annuelles	9 300 \$	1 240 \$	6 200 \$	Interdites	
Plafond pendant une période de campagne électorale	Contribution supplémentaire de 9 300 \$ au-delà du plafond annuel	Pas de contribution supplémentaire au-delà du plafond annuel		1 240 \$	6 200 \$

Annexe F

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2012

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	Le Parti du choix des canadiens et canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Parti de la coalition des familles de l'Ontario	Freedom Party of Ontario	Parti vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Northern Ontario Heritage Party	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes									
Contributions nettes	20	41 385	145 361	38 743	438 011	3 364 707	100	4 087 675	21 893
Transferts		335	868	1 000	3 117	1 205 844		814 244	-
Autres recettes			529	3 945	12 809	175 944	100	1 508 351	256
TOTAL DES RECETTES	20	41 720	146 758	43 688	453 937	4 746 495	200	6 410 270	22 149
Dépenses									
Transferts		1 270			5 272	1 130 345		794 864	-
Autres dépenses	23	38 410	140 970	43 256	373 426	3 133 601	171	5 600 246	19 284
TOTAL DES DÉPENSES	23	39 680	140 970	43 256	378 698	4 263 946	171	6 395 110	19 284
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(3)	2 040	5 788	432	75 239	482 549	29	15 160	2 865
Surplus (déficit) pér. campagne électorale		562	1 920		(8 814)	85 365	-	2 225 279	(495)
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	16	9 322	11 804	(521)	40 768	(3 864 860)	(345)	(6 674 317)	7 186
Surplus (déficit) au 31 décembre 2011	13	11 924	19 512	(89)	107 193	(3 296 946)	(316)	(4 433 878)	9 556
Provenance des contributions									
Particuliers	20	41 385	145 161	38 743	428 246	2 501 327	100	1 639 382	21 645
Compagnies			200		9 765	259 133		2 285 043	248
Syndicats						604 247		163 250	
TOTAL	20	41 385	145 361	38 743	438 011	3 364 707	100	4 087 675	21 893
Contribution moyenne									
Particuliers	20	470	263	450	149	101	100	148	179
Compagnies			200		888	2 377		2 434	83
Syndicats						1 877		2 864	
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF									
Actif									
TOTAL	13	15 004	22 012	-	127 851	1 019 988	313	2 692 047	12 212
Passif et surplus									
Passif		3 080	2 500	89	20 658	4 316 934	629	7 125 925	2 656
Surplus (déficit)	13	11 924	19 512	(89)	107 193	(3 296 946)	(316)	(4 433 878)	9 556
TOTAL	13	15 004	22 012	-	127 851	1 019 988	313	2 692 047	12 212

Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Paramount Canadians Party	Parti ontarienne des droits de la personne	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pauvre de l'Ontario	Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti réformiste ontarien	Parti socialiste d'Ontario	The Only Party	The Peoples Political Party	Parti écologique végan
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
-		-	33 952	-	8 030	3 887 504	3 800	1 097	20	1 800	1 436
-					-	715 993	340				
43					85	881 791		73			
43	-	-	33 952	-	8 115	5 485 288	4 140	1 170	20	1 800	1 436
-					-	150 965		904			
61		-	38 792	-	7 953	5 847 707	2 604	1 973	23	1 970	681
61	-	-	38 792	-	7 953	5 998 672	2 604	2 877	23	1 970	681
(18)	-	-	(4 840)	-	162	(513 384)	1 536	(1 707)	(3)	(170)	755
-						2 398 815					
1 376			1 987		(23 952)	(6 445 693)	47	2 484	10	-	212
1 358	-	-	(2 853)	-	(23 790)	(4 560 263)	1 583	777	7	(170)	967
			33 952		4 540	2 362 695	300	1 097	20	1 600	936
					3 490	1 524 809	3 500			200	500
-	-	-	33 952	-	8 030	3 887 504	3 800	1 097	20	1 800	1 436
			722		413	112	150	137	20	1 600	78
					1 163	1 781	875			200	500
1 358	-	-	10 461	-	271	2 202 262	3 926	782	7	-	967
-			13 314		24 061	6 762 525	2 343	5		170	
1 358	-	-	(2 853)	-	(23 790)	(4 560 263)	1 583	777	7	(170)	967
1 358	-	-	10 461	-	271	2 202 262	3 926	782	7	-	967

Annexe G

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2012

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	Le parti du choix des canadiens et canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Parti de la coalition des familles de l'Ontario	Freedom Party of Ontario	Parti vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Northern Ontario Heritage Party	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes									
Contributions nettes	-	635	2 945	400	69 113	559 960	-	2 279 381	-
Transferts	-	1 270	785	-	6 435	1 121 581	-	848 090	-
Autres recettes	-	18	1 131	-	9 623	381 613	-	1 231 826	0
TOTAL DES RECETTES	-	1 923	4 861	400	85 171	2 063 154	-	4 359 297	0
Dépenses									
Transferts	-	335	1 868	1 000	10 590	1 204 815	-	957 988	-
Autres dépenses	-	999	399	57	42 982	362 459	-	1 878 535	101
TOTAL DES DÉPENSES	-	1 334	2 267	1 057	53 572	1 567 274	-	2 836 523	101
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	589	2 594	(657)	31 599	495 880	-	1 522 774	(101)
Surplus (déficit) pér. Campagne électorale	-	-	5 059	-	16	38 567	-	208 624	-
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	-	96	9 796	1 539	73 501	5 562	(1 705)	2 196 511	796
Surplus (déficit) au 31 décembre 2010	-	685	17 448	882	105 116	540 009	(1 705)	3 927 909	695
Provenance des contributions									
Particuliers	-	635	2 945	400	68 451	364 352	-	1 054 626	-
Compagnies	-	-	-	-	662	52 305	-	1 044 381	-
Syndicats	-	-	-	-	-	143 303	-	180 374	-
TOTAL	-	635	2 945	400	69 113	559 960	-	2 279 381	-
Contribution moyenne									
Particuliers	-	159	226	133	154	139	-	184	-
Compagnies	-	-	-	-	165	423	-	499	-
Syndicats	-	-	-	-	-	495	-	562	-
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF									
Actif									
TOTAL	-	836	17 974	882	116 712	1 507 161	-	4 717 073	695
Passif et surplus									
Passif	-	151	525	-	11 596	967 152	1 705	789 164	-
Surplus (déficit)	-	685	17 449	882	105 116	540 009	(1 705)	3 927 909	695
TOTAL	-	836	17 974	882	116 712	1 507 161	-	4 717 073	695

Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Paramount Canadians Party	Parti ontarienne des droits de la personne	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pauvre de l'Ontario	Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti réformiste ontarien	Parti socialiste d'Ontario	The Only Party	The Peoples Political Party	Parti écologique végan
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
-	-	-	-	-	-	2 470 687	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	230 307	-	904	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 457 579	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	4 158 573	-	904	-	-	-
-	-	-	-	-	-	692 683	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 981 117	-	267	-	-	-
-	-	-	-	-	-	2 673 800	-	267	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 484 773	-	636	-	-	-
-	-	-	-	-	-	98 277	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 641 650	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	3 224 700	-	636	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 470 547	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	995 286	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	4 854	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	2 470 687	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	166	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	416	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	485	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	4 422 333	-	865	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 197 633	-	229	-	-	-
-	-	-	-	-	-	3 224 700	-	636	-	-	-
-	-	-	-	-	-	4 422 333	-	865	-	-	-

Annexe H

Données financières provenant des états financiers de la période de campagne des partis politiques inscrits pour les élections partielles du 6 septembre 2012

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	Le Parti du choix des canadiens et canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Parti de la coalition des familles de l'Ontario	Freedom Party of Ontario	Parti vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Northern Ontario Heritage Party	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes									
Contributions nettes		5 845	5 522	-	1 200	135 690		2 203 033	420
Transferts			1 363			5 631		15 747	
Autres recettes								212 240	
TOTAL DES RECETTES	-	5 845	6 885	-	1 200	141 321	-	2 431 020	420
Dépenses									
Transferts		3 481	4 965	-	1 887	9 872		153 645	915
Dépenses assujetties au plafond	-	105	-	-	8 127	102 932	-	50 268	-
Autres dépenses		1 697				37 296		13 123	
TOTAL DES DÉPENSES		5 283	4 965	-	10 014	150 100	-	217 036	915
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	562	1 920	-	(8 814)	(8 779)	-	2 213 984	(495)
Subvention du directeur général des élections						4 977		11 294	
Excédent de la période de campagne (déficit)	-	562	1 920	-	(8 814)	(3 802)	-	2 225 278	(495)
Plafond des dépenses de campagne								-	
Provenance des contributions									
Particuliers		5 845	5 522		1 200	-		525 459	420
Compagnies								1 449 219	
Syndicats						135 690		228 355	
TOTAL	-	5 845	5 522	-	1 200	135 690	-	2 203 033	420
Contribution moyenne									
Particuliers		154	221		1 200	-		364	42
Compagnies								2 264	
Syndicats						5 026		2 891	

Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Paramount Canadians Party	Parti ontarienne des droits de la personne	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pauvre de l'Ontario	Parti républicain d'abord de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti réformiste ontarien	Parti socialiste d'Ontario	The Only Party	The Peoples Political Party	Parti écologique végan
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	NON DÉPOSÉ					2 521 465				1 600	
-	-	-	-	-	-	2 521 465	-	-	-	1 600	-
						65 423					
-	-	-	-	-	-	41 003	-	-	-	1 600	-
						16 224					
-	-	-	-	-	-	122 650	-	-	-	1 600	-
						2 398 815					
-	-	-	-	-	-	2 398 815	-	-	-	-	-
						11 293					
-	-	-	-	-	-	2 410 108	-	-	-	-	-
						1 279 080				800	
						1 220 785				800	
						21 600					
-	-	-	-	-	-	2 521 465	-	-	-	1 600	-
						114				800	
						2 105				800	
						7 200					

Annexe I

Sommaire des candidats, associations de circonscription, revenus et dépenses pour les élections partielles de Kitchener-Waterloo du 6, 2012

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts	Dépenses assujetties au plafond
Kitchener-Waterloo (039)	Tracey Weiler	PCP	207 182	92 485	201 329	120 120	86 345
	Catherine Fife	NDP	169 267	145 593	148 908	123 045	97 345
	Eric Davis	LIB	150 556	27 214	169 842	149 592	117 154
	Kevin Clarke	PEO	495	495	495	495	400
	John Turmel	PAU	-	-	-	-	-
	Allan Dettweiler	LTN	356	-	356	356	356
	Garnet Bruce	IND	465	465	465	465	465
	Stacey Danckert	GPO	5 003	3 116	5 003	5 003	3 849
	David Driver	FRE	-	-	-	-	-
	Elizabeth Rowley	COM	3 481	-	4 721	4 721	2 113

Sommaire des candidats, associations de circonscription, revenus et dépenses pour les élections partielles de Vaughan du 6 septembre, 2012

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts	Dépenses assujetties au plafond
Vaughan (097)	Tony Genco	PCP	123 983	69 709	155 643	154 970	144 745
	Paul Donofrio	NDP	20 157	9 458	17 877	17 136	15 796
	Steven Del Duca	LIB	256 912	148 509	255 986	195 240	149 938
	Paolo Fabrizio	LTN	1 044	-	1 044	1 044	1 044
	Stephen Tonner	IND	-	-	-	-	-
	Paula Conning	GPO	-	-	-	-	-
	Erin Ashley Goodwin	FRE	-	-	-	-	-
	Bart Wysokinski	FCP	5 965	0	5 902	4 602	4 602
	Phil Sarazen	PEO	-	-	-	-	-

Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
118 463	17 269	1 984	99 549	14 851	31,83 %
118 463	19 469	1 984	99 549	18 599	39,87 %
118 463	23 431	1 984	99 549	11 194	23,99 %
118 463	-	1 240	99 549	48	0,10 %
118 463	-	735	99 549	23	0,05 %
118 463	-	1 240	99 549	156	0,33 %
118 463	-	1 240	99 549	77	0,17 %
118 463	-	1 240	99 549	1 525	3,27 %
118 463	-	283	99 549	95	0,20 %
118 463	-	1 240	99 549	85	0,18 %
				46 653	100,00 %

Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
150 324	28 949	1 984	126 323	10 674	33,29 %
150 324	-	1 984	126 323	3 647	11,38 %
150 324	29 988	1 984	126 323	16 469	51,37 %
150 324	-	1 240	126 323	300	0,94 %
150 324	-	1 240	126 323	118	0,37 %
150 324	-	1 240	126 323	564	1,76 %
150 324	-	283	126 323	90	0,28 %
150 324	-	1 187	126 323	144	0,45 %
150 324	-	1 240	126 323	54	0,17 %
				32 060	100,00 %

Annexe J

Sommaire des données financières tirées des rapports sur la période de campagne des tiers partis inscrits pour l'élection partielle du 6 septembre 2012

A. ÉTAT DES RÉSULTATS	Alliance animale du Canada	Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario	Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario - Région de York	Not This Time Coalition	Ontarians for Responsible Government / National Citizens Coalition Inc.	Ontario Medical Association	Fédération des enseignantes / enseignants des écoles secondaires de l'Ontario	Vaughan Professional Fire Fighters Association
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenu								
Contributions nettes	-	-	12 000	42 525	18 386	-	-	-
Fonds propres des tiers partis	848	781 679	54 289	-	-	88 248	676 494	2 839
REVENU TOTAL	848	781 679	66 289	42 525	18 386	88 248	676 494	2 839
Dépenses								
TOTAL DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ	848	781 679	66 289	36 683	7 465	88 248	676 494	2 839

Tiers partis	Fonds propres	Particulier	Pers. Morale	Syndicats	TOTAL
Alliance animale du Canada	848	-	-	-	848
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario	781 679	-	-	-	781 679
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario - Région de York	54 289	-	-	12 000	66 289
Not This Time Coalition	-	11 250	31 275	-	42 525
Ontarians for Responsible Government / National Citizens Coalition Inc.	-	18 386	-	-	18 386
Ontario Medical Association	88 248	-	-	-	88 248
Fédération des enseignantes / enseignants des écoles secondaires de l'Ontario	676 494	-	-	-	676 494
Vaughan Professional Fire Fighters Association	2 839	-	-	-	2 839

Annexe K

Sommaire des données financières, telles que déposées, tirées des états financiers de la course à la direction des candidats inscrits à la direction d'un parti

Parti libéral de l'Ontario

Course à la direction - 26 janvier 2013

Premier dépôt (du 21 octobre 2012 au 26 mars 2013)

	Revenus	Dépenses	Excédent <Déficit>	Subvention pour audit
	\$	\$	\$	\$
Eric Hoskins	305 932	396 867	(90 935)	992
Gerard Kennedy	206 447	343 160	(136 713)	992
Glen Murray	254 500	343 113	(88 612)	992
Sandra Papatello	748 939	716 324	32 615	992
Charles Sousa	541 320	559 517	(18 197)	992
Harinder Takhar	223 197	223 266	(69)	992
Kathleen Wynne	707 728	699 553	8 175	992

Le dépôt des deuxièmes états financiers (période du 27 mars 2013 au 26 mars 2014) doit être fait d'ici le 26 septembre 2014.

The Peoples Political Party

Course à la direction - 21 mars 2013

Premier dépôt (du 24 novembre 2012 au 21 mai 2013)

	Revenus	Dépenses	Excédent <Déficit>	Subvention pour audit
	\$	\$	\$	\$
Kevin Clarke	-	-	-	992

Le dépôt des deuxièmes états financiers (période du 22 mai 2013 au 21 mai 2014) doit être fait d'ici le 21 novembre 2014.

Annexe L

Liste des entités politiques tenues d'effectuer un dépôt, y compris celles effectuant un dépôt tardif

États financiers annuels de 2012 - Partis politiques Échéance : 31 mai 2013

Nombre de partis politiques devant déposer les états financiers – 21

4 – Dépôts tardifs | 1 – Non déposés

Parti	Date de dépôt	Tardif
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	15 mai 2013	
Parti communiste du Canada (Ontario)	22 mai 2013	
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	3 juin 2013	Tardif
Freedom Party of Ontario	31 mai 2013	
Parti vert de l'Ontario	31 mai 2013	
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	30 mai 2013	
Northern Ontario Heritage Party	31 mai 2013	
Parti libéral de l'Ontario	31 mai 2013	
Parti libertarien de l'Ontario	31 mai 2013	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	30 mai 2013	
Paramount Canadians Party		Non déposés

Parti	Date de dépôt	Tardif
Parti ontarien des droits de la personne	31 mai 2013	
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	31 mai 2013	
Parti Pauvre de l'Ontario	12 mars 2013	
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	31 mai 2013	
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	30 mai 2013	
Parti réformiste ontarien	16 août 2013	Tardif
Parti Socialiste d'Ontario	9 sept. 2013	Tardif
The Only Party	3 juin 2013	Tardif
The Peoples Political Party	6 mars 2013	
Parti écologique végan	23 mai 2013	

Liste des associations de circonscription ayant effectué un dépôt tardif

États financiers annuels de 2012 – Associations de circonscription Échéance : 31 mai 2013

Nombre d'associations de circonscription – 430

94 – Tardif | 4 – Non déposés

Parti	Circonscription électorale	Réception
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Algoma – Manitoulin	14 août 2013
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Hamilton-Centre	12 août 2013
Parti vert de l'Ontario	Ajax – Pickering	15 juil. 2013
Parti vert de l'Ontario	Brampton-Ouest	4 juil. 2013
Parti vert de l'Ontario	Elgin – Middlesex – London	Non déposés
Parti vert de l'Ontario	Etobicoke – Lakeshore	23 juin 2013
Parti vert de l'Ontario	Guelph	2 juil. 2013
Parti vert de l'Ontario	Haldimand – Norfolk	Non déposés
Parti vert de l'Ontario	London – Fanshawe	11 déc. 2013
Parti vert de l'Ontario	Nepean – Carleton	12 juin 2013
Parti vert de l'Ontario	Nipissing	18 déc. 2013
Parti vert de l'Ontario	Ottawa-Centre	11 juil. 2013
Parti vert de l'Ontario	Parry Sound – Muskoka	7 juin 2013

Parti	Circonscription électorale	Réception
Parti vert de l'Ontario	Scarborough-Sud-Ouest	Non déposés
Parti vert de l'Ontario	Simcoe – Grey	20 juin 2013
Parti vert de l'Ontario	Thunder Bay – Atikokan	11 juin 2013
Parti vert de l'Ontario	Toronto – Danforth	15 juil. 2013
Parti vert de l'Ontario	York-Centre	10 juil. 2013
Parti vert de l'Ontario	York-Sud – Weston	Non déposés
Parti libéral de l'Ontario	Bruce – Grey – Owen Sound	18 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Carleton – Mississippi Mills	25 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Davenport	15 juil. 2013
Parti libéral de l'Ontario	Halton	20 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Hamilton-Est – Stoney Creek	25 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Lambton – Kent – Middlesex	27 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Leeds – Grenville	19 août 2013

Parti	Circonscription électorale	Réception
Parti libéral de l'Ontario	Mississauga – Brampton-Sud	7 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Mississauga-Est – Cooksville	25 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Nepean – Carleton	16 juil. 2013
Parti libéral de l'Ontario	Newmarket – Aurora	28 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Niagara-Ouest – Glanbrook	11 juil. 2013
Parti libéral de l'Ontario	Northumberland – Quinte West	6 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Oakville	4 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Oshawa	9 juil. 2013
Parti libéral de l'Ontario	Parry Sound – Muskoka	3 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Pickering – Scarborough-Est	4 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Scarborough – Rouge River	3 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Stormont – Dundas – South Glengarry	15 juil. 2013
Parti libéral de l'Ontario	Thornhill	28 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Thunder Bay – Atikokan	12 juil. 2013
Parti libéral de l'Ontario	Thunder Bay – Superior-North	12 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Timiskaming – Cochrane	15 juil. 2013
Parti libéral de l'Ontario	Timmins – Baie James	5 août 2013
Parti libéral de l'Ontario	Toronto – Danforth	4 juil. 2013
Parti libéral de l'Ontario	Welland	4 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Wellington – Halton Hills	17 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	Whitby – Oshawa	16 août 2013
Parti libéral de l'Ontario	York-Centre	4 juin 2013
Parti libéral de l'Ontario	York – Simcoe	16 août 2013
Parti libéral de l'Ontario	York-Ouest	6 juin 2013
Ontario Libertarian Party	Barrie	11 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Ancaster – Dundas – Flamborough – Westdale	2 juil. 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Chatham – Kent – Essex	14 août 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Durham	15 août 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Etobicoke-Centre	6 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Glengarry – Prescott – Russell	17 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Leeds – Grenville	18 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Mississauga – Brampton-Sud	17 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Mississauga-Sud	17 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Newmarket – Aurora	17 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Oak Ridges – Markham	11 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	St. Catharines	2 juil. 2013

Parti	Circonscription électorale	Réception
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	St. Paul's	6 août 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Sault Ste. Marie	20 juin 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Scarborough – Guildwood	4 juil. 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Scarborough – Rouge River	15 août 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Sudbury	25 juil. 2013
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Willowdale	12 juin 2013
Northern Ontario Heritage Party	Kenora – Rainy River	12 août 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Algoma – Manitoulin	4 sept. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Beaches – East York	8 août 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Bramalea – Gore – Malton	16 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Brampton-Ouest	10 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Davenport	22 oct. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Dufferin – Caledon	20 août 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Guelph	20 août 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Haliburton – Kawartha Lakes – Brock	4 juin 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Hamilton-Centre	7 août 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Huron – Bruce	3 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Kenora – Rainy River	10 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	London-Centre-Nord	6 juin 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Mississauga Est – Cooksville	4 juin 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Mississauga – Erindale	20 juin 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Mississauga – Streetsville	1 août 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Nepean – Carleton	17 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Niagara Falls	11 juin 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Oshawa	13 août 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Ottawa-Sud	15 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Prince Edward – Hastings	12 juin 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	St. Catharines	12 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Scarborough – Agincourt	10 juil. 2013

Parti	Circonscription électorale	Réception
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Thunder Bay – Superior-Nord	12 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Welland	20 août 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Willowdale	26 juil. 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	York-Ouest	25 nov. 2013
Parti réformiste ontarien	Lambton – Kent – Middlesex	16 août 2013
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Kingston et les Îles	27 juin 2013
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	London-Ouest	27 juin 2013

Élections partielles de 2012 – Kitchener-Waterloo et Vaughan

États financiers de la campagne – Partis politiques Échéance : 6 mars 2013

Nombre de partis politiques devant déposer les états financiers – 21

5 – Dépôts tardifs | 1 – Non déposés

Nom du parti	Réception	Tardif
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	21 janv. 2013	
Parti communiste du Canada (Ontario)	6 mars 2013	
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	11 mars 2013	Tardif
Freedom Party of Ontario	6 mars 2013	
Parti vert de l'Ontario	4 mars 2013	
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	6 mars 2013	
Northern Ontario Heritage Party	10 déc. 2012	
Parti libéral de l'Ontario	6 mars 2013	
Parti libertarien de l'Ontario	28 févr. 2013	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	4 mars 2013	
Paramount Canadians Party		Non déposés
Parti ontarien des droits de la personne	11 mars 2013	Tardif
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	6 mars 2013	
Parti Pauvre de l'Ontario	8 mars 2013	
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	21 janv. 2013	
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	6 mars 2013	
Parti réformiste ontarien	10 mars 2013	Tardif
Parti Socialiste d'Ontario	8 mars 2013	Tardif
The Only Party	8 mars 2013	Tardif
The Peoples Political Party	6 mars 2013	
Parti écologique végétarien	7 févr. 2013	

Élections partielles de 2012 – Kitchener-Waterloo et Vaughan

États financiers de la campagne – Candidats

Échéance : 6 mars 2013

Nombre de candidats devant déposer les états financiers – 19
3 – Dépôts tardifs | 0 – Non déposés

Nom du parti	Candidat	Réception
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Bartłomiej Wysokinski	7 mars 2013
Indépendant	Stephen Tonner	7 mai 2013
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Tony Genco	27 mai 2013

Élections partielles de 2012 – Kitchener-Waterloo et Vaughan

Rapports de publicité – Tiers annonceurs

Échéance : 6 mars 2013

Nombre de tiers partis devant déposer des états financiers – 8
1 – Dépôt tardif | 0 – Non déposé

Nom du tiers parti	Réception
Aliance animale du Canada	13 févr. 2013

Annexe M

Exigence de présentation d'un rapport sur l'accessibilité en vertu de l'article 67.2 de la *Loi électorale* – Élection partielle

Élections partielles de 2012 : CÉ 039 – Kitchener-Waterloo | CÉ 097 – Vaughan

Exigences – articles	Rapport sommaire
<p>67.2 (1) et (2)</p> <p>Après chaque élection, le directeur général des élections dresse un rapport sur les questions d'accessibilité.</p> <p>Le rapport doit être inclus dans le rapport sur les élections ou dans le prochain rapport annuel.</p>	<p>L'information ci-après tient lieu de rapport du DGE sur les questions d'accessibilité, en conformité avec les exigences de l'article 67.2 de la <i>Loi électorale</i>.</p> <p>La <i>Loi électorale</i> renferme de nombreuses dispositions liées à l'accessibilité. La <i>Loi</i> de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario contient également des dispositions touchant l'accessibilité de l'élection. En vertu du Code des droits de la personne et de la <i>Charte</i>, Élections Ontario est tenu de fournir des élections aux électeurs de l'Ontario et de s'acquitter de ses activités quotidiennes d'une manière non discriminatoire. [Tiré du Rapport sur l'élection générale de 2011, annexe B]</p> <p>Élections Ontario adopte les principes d'accessibilité exposés dans notre Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle, dans notre Directive relative à la politique sur les normes d'accessibilité intégrées et dans notre Plan d'accessibilité pluriannuel. Nous nous engageons à tenir des élections transparentes, administrées équitablement, efficaces et accessibles. [Tiré du Plan d'accessibilité pluriannuel – Rapport de situation 2012]</p> <p>À cette fin, nous continuerons à améliorer l'accessibilité du processus de scrutin provincial de l'Ontario et à intégrer l'accessibilité à nos opérations quotidiennes, à nos processus et nos politiques internes, ainsi qu'à nos services liés aux élections. [Tiré du Plan d'accessibilité pluriannuel – Rapport de situation 2012]</p>
<p>67.2 (1) a) (i)</p> <p>Résumé de la rétroaction sur l'accessibilité des services à la clientèle</p>	<p>Élections Ontario reçoit avec plaisir les commentaires sur le service à la clientèle qui sont formulés par l'ensemble de la population ontarienne, notamment au sujet des services fournis aux personnes handicapées. À chaque lieu de vote, dont les bureaux de directeur de scrutin et les bureaux de vote par anticipation, des formulaires de commentaires sur le service à la clientèle et des boîtes sont disponibles. Des membres du personnel électoral vérifient les boîtes pendant le scrutin afin de déterminer quels problèmes peuvent être réglés sur-le-champ et quels problèmes doivent être solutionnés ultérieurement.</p> <p>Lors des deux élections partielles tenues en 2012, une fraction des électeurs ont fait part de leurs observations à Élections Ontario, et un petit pourcentage des commentaires reçus portaient sur des problèmes d'accessibilité. Parmi les 202 formulaires de commentaires reçus pendant l'élection, 12 commentaires (soit environ six pour cent) portaient sur des questions d'accessibilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois des 12 commentaires étaient positifs. Ces électeurs ont dit avoir bénéficié d'un excellent service à la clientèle et avoir voté dans des lieux de vote accessibles. • La plupart des neuf commentaires négatifs reçus avaient trait aux lieux de vote. Certains craignaient que les panneaux scolaires qui indiquaient l'interdiction de chiens fassent en sorte que des gens ayant un animal d'assistance n'entrent pas dans un lieu de vote. D'autres ont relevé la distance entre les transports en commun et le lieu de vote. D'autres ont mentionné des difficultés au niveau de l'accessibilité du stationnement. • Un électeur s'est plaint que la taille de la police de certains renseignements figurant dans carte d'Avis d'enregistrement (CAE) rend ces renseignements difficiles à lire.
<p>67.2 (1) a) (ii)</p> <p>Réponse à la rétroaction, y compris les mesures prises pour répondre à toute rétroaction négative</p>	<p>À la suite de commentaires formulés au sujet des lieux de vote, les fonctionnaires électoraux ont pu prendre des mesures sur-le-champ dans certaines circonstances, notamment en améliorant les affiches et la signalisation et en précisant que les animaux d'assistance étaient autorisés dans les lieux de vote, en aidant un électeur à retourner au stationnement, et en conseillant un autre électeur au sujet des nouvelles manières de voter comme les bulletins de vote spéciaux. Élections Ontario a également conseillé les directeurs du scrutin sur des façons d'améliorer l'accessibilité à un lieu de vote, notamment en veillant à ce qu'un stationnement accessible ne soit pas bloqué par le locateur aux endroits où du stationnement est disponible.</p> <p>En ce qui concerne la question de la CAE, Élections Ontario a augmenté la taille de la police avant l'élection partielle de 2012 et envisagera de recommander d'augmenter davantage la taille de la police lors du prochain remaniement de la CAE.</p>
<p>67.2 (1) b)</p> <p>Résumé des rapports sur l'accessibilité des directeurs de scrutin</p>	<p>Les directeurs de scrutin s'engagent à rendre les élections les plus accessibles possibles. Les directeurs de scrutin de Kitchener-Waterloo et de Vaughan ont décrit plusieurs facettes de l'accessibilité aux élections dans les rapports qu'ils ont présentés à la suite des élections partielles provinciales de 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du personnel ont reçu une formation et ont obtenu l'attestation de leur capacité de fournir des services d'une manière accessible. • Les électeurs handicapés pouvaient disposer de matériel accessible, de manière proactive ou sur demande, dont des appareils et accessoires fonctionnels comme des dispositifs grossissants.

Exigences – articles**Rapport sommaire**

- L'un des éléments du vote par bulletin de vote spécial est l'option de bénéficier d'une visite à domicile si l'électeur a besoin d'assistance en raison d'un handicap ou d'une incapacité à lire ou à écrire et éprouverait des difficultés déraisonnables à se rendre dans le bureau du directeur de scrutin. Quatre-vingt-dix votants ont exprimé leur suffrage au cours de visites à domicile, et des agents préposés aux bulletins de vote spéciaux leur ont apporté de l'aide, notamment en lisant les noms des candidats à haute voix, en les aidant à remplir le bulletin de vote, ou encore en fournissant des appareils ou accessoires fonctionnels afin que l'électeur puisse plus facilement remplir le bulletin de vote de façon autonome.
- Six électeurs ont voté à l'aide de la technologie d'aide au vote accessible dans les bureaux du directeur de scrutin.
- Les électeurs ont voté dans l'un des quelque 70 lieux de vote de chaque circonscription électorale. Tous les lieux répondaient aux normes d'accessibilité du site d'Élections Ontario. Certains lieux pouvaient être utilisés tels quels, tandis que d'autres avaient besoin de mesures correctives comme des rampes, des balises de stationnement ou des panneaux de signalisation pour être conformes. Plus de 60 préposés à l'accueil étaient employés pour s'assurer que les lieux étaient accessibles à tous les électeurs.
- D'autres mesures d'adaptation étaient fournies au besoin, comme le déplacement de l'urne au niveau de la bordure, l'utilisation d'éclairage supplémentaire, ou la fourniture d'un fauteuil roulant si la marche dans le lieu de vote était longue.

67.2 (1) c)

Sans objet – élections partielles

**Résultats du sondage
d'opinion publique,
seulement dans le cas
d'une élection générale**

67.2 (1) d)

**Résumé des mesures
prises pour s'occuper des
obstacles à l'accessibilité
et des autres questions
d'accessibilité**

Le rapport de 2011 sur l'élection générale provinciale comportait des renseignements détaillés sur tout un éventail de mesures de lutte contre les obstacles à l'accessibilité couvrant une vaste gamme d'activités, de documents et de processus qui vont de la période antérieure à l'élection au jour du scrutin lui-même. Ces mesures sont indiquées ci-après :

- Politiques et plan d'accessibilité
- Formats de substitution
- Appareils ou accessoires fonctionnels aux lieux de vote, p. ex. dispositifs grossissants, crayons à prise facile, gabarit en braille pour les bulletins de vote
- Technologie d'aide au vote
- Versions sonores et en gros caractères d'une brochure d'information à l'intention des ménages
- Taille de la police du bulletin de vote
- Autorisation de voter – transferts dans un autre lieu de vote
- Sous-titrage code des publicités
- Formation sur les services à la clientèle
- Audiovision
- Adaptation des emplois
- Processus de rétroaction
- Procédé visant les électeurs sans-abri
- Interprètes
- Déplacement de l'urne
- Avis de perturbation
- Carte Avis d'enregistrement (CAE)
- Programme d'approche
- Adoption d'un langage simple dans les communications
- Éducation publique
- Publicité à la radio
- Animaux d'assistance
- Bulletin spécial : vote par courrier
- Bulletin spécial : visites à domicile
- ATS
- Aide d'un ami ou d'un accompagnateur pour voter
- Normes d'accessibilité des bureaux de vote
- Bureaux de vote dans un hôpital et dans d'autres endroits
- Site Web facile d'accès
- Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail

67.2 (1) e)

**Recommandations que
le directeur général des
élections estime appropriées
à l'égard des obstacles**

Tel qu'il est exposé dans notre Plan stratégique de 2013 à 2017, Élections Ontario s'engage à mettre en place pour les Ontariens des services modernes qui placent les besoins des électeurs au premier plan. Nous entendons faire fond sur nos réussites et nos forces du passé pour améliorer le processus électoral de la province de l'Ontario. Nous devons veiller à ce que nos processus favorisent l'universalité et à ce que les obstacles disparaissent. [Tiré du Plan stratégique]

Notre objectif consiste à collaborer avec nos intervenants pour établir un processus électoral qui offre aux Ontariens et aux Ontariennes un choix de services qui sont offerts de façon moderne, accessible, sûre, sécuritaire et transparente qui protège le secret du vote. [Tiré du Plan stratégique]

Nous avons déjà entrepris la transformation et avons établi une feuille de route quadriennale claire. [Tiré du Plan stratégique]. Au moment opportun, nous formulerons des recommandations qui peuvent nous aider à supprimer les obstacles à l'accessibilité que nous cernons.



Elections Ontario

51, promenade Rolark
Toronto (Ontario)
M1R 3B1
1.888.668.8683
ATS : 1.888.292.2312
info@elections.on.ca
elections.on.ca

Also Available in English

Supports de substitution
fournis sur demande